

Bulletin du Conseil communal

N° 11



Lausanne

Séance du 31 janvier 2012 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 31 janvier 2012

11^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 31 janvier 2012, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

Sommaire

Sommaire	192
Deuxième partie	194
Musée Cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal. Convention sur l'échange foncier Octroi d'une subvention d'investissement (Préavis N° 2011/46 du 5 octobre 2011)	
Discussion – Suite	194
Restauration du temple des Croisettes	
Préavis N° 2011/49 du 5 octobre 2011	203
Rapport.....	207
Discussion	208
Communication	
Démission de M ^{me} Marlène Bérard	209
Postulat de M. Philippe Jacquat et consorts : « Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corrélér l'effort physique et l'énergie nécessaire au fonctionnement de divers appareils électriques »	
Développement photocopié.....	210
Discussion	211
Motion de M. Hadrien Buclin et consorts : « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes »	
Développement photocopié.....	212
Discussion	213
Interpellation de M. Cédric Fracheboud : « Gestion des billets issus de la taxe sur les divertissements »	
Développement photocopié.....	213
Réponse de la Municipalité.....	213
Discussion	215
Interpellation de M. Cédric Fracheboud : « Quel avenir pour les locaux de Rataboum ? »	
Développement photocopié.....	215
Réponse de la Municipalité.....	215
Discussion	217

Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Pour une réduction des déchets ménagers à la source »

Rapport.....	218
Discussion	219

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mcs} et MM. Yves Adam, Nicolas Gillard, Nicole Graber, Mirelle Knecht, Gaëlle Lapique, Françoise Longchamp, Gilles Meystre, Elisabeth Müller.

Membre absent non excusé : M. Laurent Rebeaud.

Membre démissionnaire : Marlène Bérard.

Membres présents	90
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	1
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Musée Cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal
Convention sur l'échange foncier
Octroi d'une subvention d'investissement

Préavis N° 2011/46 du 5 octobre 2011

Culture et logement, Travaux

Discussion – Suite

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Ma première question concerne l'échange de terrains. J'aimerais savoir si le contribuable lausannois n'est pas d'une certaine manière grugé par l'estimation de la valeur du terrain. C'est une question importante pour celles et ceux qui défendent les intérêts des contribuables, dans la mesure où la valeur a été estimée par un seul bureau – d'après le préavis, par le Bureau Laurent Vago Expertises & Conseils Immobiliers SA. Cela m'étonne qu'on n'ait pas demandé au moins deux expertises pour établir la valeur des parcelles en question. Cela a une grande importance par rapport à l'intérêt que peut avoir le contribuable dans cette opération, même s'il a été dit et expliqué qu'il y aura une soulte, qui pourra augmenter ; c'est-à-dire, si l'échange est inégal – il est inégal en partie, mais plus inégal encore –, il y aura une soulte pour l'une ou l'autre des parties. Donc, pourquoi une seule expertise et pas deux ou trois ? Vu les montants en jeu et l'importance de l'opération, on aurait pu s'attendre à ce qu'il y ait au moins deux expertises.

Deuxième question avant de prendre position par rapport à l'ensemble du projet. La situation est assez compliquée puisqu'on fait un échange de terrains pour des projets qui vont se déployer dans les années qui viennent. Il y a l'indication que cet échange devient caduc – c'est ce que je lis dans la convention – si le projet de réalisation du MCBA n'a pas abouti au 31 décembre 2015. Que veut dire « aboutir » ? Ou est-ce simplement une clause pour faire pression, et on sait que, de toute façon, on va prolonger cette échéance ? Ceci est assez problématique ; on nous fait voter sur une perspective et on peut quand même douter au moment du vote que le projet du MCBA aboutisse véritablement ; qu'est-ce que cela veut dire par rapport à la convention et au projet lui-même ?

J'ai une troisième question, qui recoupe quelques problèmes soulevés par M. Gaudard sur la future construction et valorisation du terrain à Malley par les CFF. Dans l'échange, on prévoit la construction d'une tour sur une partie du terrain. Quelles conditions ont été mises à l'affectation de cette tour ? Il est clair que la puissance publique lausannoise perd ainsi le pouvoir de décider et de déterminer quel type de logement, par exemple, ou quelle

destination plus généralement une telle tour pourrait avoir. Quand on connaît le débat qu'il y a eu et qu'il y aura encore sur la tour Taoua, on se rend bien compte de l'importance de l'affectation des surfaces pour un projet immobilier de ce type.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Mon groupe s'est déclaré majoritairement favorable. Cette délicatesse verbale laisse place à l'expression de certaines réserves, réticences, questions ou regrets. Evidemment, on ne va pas refaire le passé. Mais lorsque le premier crédit d'étude de 1 million avait été présenté à la commission du Grand Conseil en 2003, c'était, nous assurait-on, pour construire un écrin digne de la collection Planque ; tout tournait autour de cette collection Planque. Le crédit d'étude avait été baissé à 500 000 francs, l'autre moitié étant à charge du secteur privé, qui avait joué le jeu et s'était précipité dans la brèche ; ceci laissait augurer d'un bon partenariat public-privé. On connaît la suite. Je dirai simplement que, peut-être, l'Establishment a totalement sous-estimé la capacité de réaction d'un groupe d'opposants fait de bric et de broc, mais qui est arrivé à faire couler le projet.

Où en sommes-nous maintenant ? La collection Planque est partie, parce qu'il était clair que ce qui était l'essence même de ce MCBA n'allait pas attendre indéfiniment. Sollicitée qu'elle était par des cieux plus accueillants, elle est partie en France. Entre-temps, le projet a passé d'un peu plus de 54 millions à environ 70 millions ; je suppose que le budget de l'exploitation passera de 5 millions à 6 millions, ou à 7 millions. Quant à l'attractivité, évidemment les sous-sols de Rumine regorgent d'œuvres d'art qui n'ont pas été exposées, mais ce n'était pas le but premier du nouveau MCBA. Je reprends ce que M^{me} Voutat a dit, parce que je ressens un peu la même chose ; aujourd'hui, il me semble que d'un côté des voies, on a un petit monde politicoculturel lausanno-vaudois qui, à intervalles réguliers, entre vin blanc et petits fours, se frotte le ventre en disant qu'on a le meilleur projet au monde et puis, de l'autre côté des voies, on a un certain nombre d'habitants qui ne demandent qu'à vivre en paix et auxquels on vient dire sans ménagement : casse-toi, on va agrandir la gare ! Peut-être que je force le trait et, comme me l'a dit M. le syndic il y a quelques minutes, les deux choses n'ont rien à voir l'une avec l'autre. Certes, mais je crois quand même que si l'on veut que ce MCBA ait une véritable assise populaire, qu'il ne soit pas que l'émanation d'un certain élitisme qui tourne des fois un peu en rond, il faudra sérieusement soigner la communication. Peut-être que je retrouverai là ce second souffle que j'attends, mais que, pour le moment, je ne trouve pas.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Parmi les différentes interventions, plusieurs m'ont interpellée. J'ai participé à la commission et toutes les explications nous ont apporté des réponses satisfaisantes ; je dirais même plus, elles ont été totalement convaincantes pour ce projet complexe et ambitieux.

J'aimerais reprendre trois points. Le coût a été évoqué à plusieurs reprises : 5 millions de participation à la construction et 35 millions pour l'échange de terrains. On ne parle que du coût, sans parler de ce que le musée va rapporter non seulement en termes d'image, mais aussi de visiteurs, donc de consommateurs, d'emplois, de nuitées d'hôtels, etc. La culture n'engendre pas que des coûts, elle rapporte plus qu'elle ne coûte – des études l'ont montré.

Deuxième point, l'emplacement au cœur de la ville, aujourd'hui occupé par des voyageurs. Ce sera un nouveau cœur pour Lausanne, que nous pourrions nous approprier, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. Je ne connaissais pas les Halles CFF ; il y avait toujours une grande porte devant et je n'avais jamais vu ce terrain.

Dernier point, l'architecture. J'ai passé par un moment de déception ; encore un cube, me suis-je dit, les architectes ne savent donc faire que des cubes. Mais, en voyant la maquette, en voyant les lieux et en ayant entendu la présentation du projet lors des présentations dans les Halles CFF, nous nous sommes trouvés en face d'un magnifique projet architectural. Je parle des proportions, de l'emplacement, de ce qui va rester des Halles CFF ; même si ce n'est qu'une partie, c'est l'esprit des Halles CFF qui reste. On n'a pas tous les jours le privilège de faire quelque chose de beau. Je vous encourage à participer à la construction,

dans tous les sens du terme, et à la réalisation de ce magnifique projet architectural et artistique.

M. Jean Tschopp (Soc.) : – En écho à l'intervention de M^{me} Voutat, j'aurais aimé soulever quelques points et avoir des précisions de la Municipalité. Donc, tel que je l'ai compris pour avoir été membre de la commission, il y a une logique qui consiste à dire qu'on crée une porte d'entrée vers le centre-ville à travers le nord de la Gare. A ma connaissance, il n'a jamais été question d'affecter les anciennes halles à du logement. Dans l'intervention de M^{me} Voutat, j'ai eu l'impression qu'on mélangeait un peu différentes choses, à savoir les riverains du côté sud de la gare qui ont des préoccupations réelles que nous devons entendre par rapport au projet des CFF. La Ville est assez active pour accompagner les situations, les possibilités de relogement et pour négocier tout ce qu'elle peut avec les CFF. Mais il ne s'agit pas du même problème. J'aimerais avoir des précisions à ce sujet pour savoir ce qui a été entrepris et ce qui est fait à l'heure actuelle par la Municipalité.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'abonde dans le sens de M. Dolivo par rapport à l'échange de cette parcelle ; il faut être conscient que la Halle aux locomotives ne vaut plus un rond et ne rapporte rien aux CFF. Elle n'a aucune valeur ; les CFF étaient tout contents de trouver un pigeon qui s'est dit « ben voilà, il y a une belle parcelle à Malley ». Les CFF sont aussi en train de recapitaliser leur caisse de pensions, comme la Ville de Lausanne, et là, ils ont un joli coup immobilier à faire ; ils se sont dit : « tiens, on va faire une belle tour, avec des logements et les loyers amèneront du beurre dans les épinards ». Pourquoi est-ce que la Ville de Lausanne, par sa caisse de pensions, puisqu'elle est aussi en difficulté, ne garde pas cette parcelle, que je juge stratégique, pour faire le même exercice que les CFF ? En relisant ce préavis, je n'ai lu à aucun endroit qu'il est interdit à la Ville de Lausanne ou au Canton de faire une proposition d'achat de cette parcelle. Je ne crois pas que les CFF exigent à tout prix qu'il y ait un échange avec la parcelle de Malley. Donc, si c'est le cas et qu'on a la possibilité de l'acquérir en cash ou par un échange d'un bien foncier autre que la parcelle de Malley, ce serait utile de nous dire lesquelles et si cette proposition a été faite ou étudiée.

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – J'ai quelques considérations générales, mais je commence par répondre aux différentes questions posées, en m'excusant d'ores et déjà si j'en oublie quelques-unes, parce qu'il y en a eu pas mal. La remarque de M. Chollet par rapport à l'avenir du projet est importante. M. Chollet disait que, finalement, il a beaucoup cru à ce projet de musée quand on nous a dit que la collection Planque allait y être accueillie. Personnellement, monsieur Chollet, lorsque nous débattions du projet de Bellerive, j'ai toujours pensé que c'était une erreur de trop mettre en avant la collection Planque, car nous voulions construire un Musée Cantonal des Beaux-Arts qui permette de rendre au public son patrimoine qui fait la spécificité de ce musée, à savoir ses collections extrêmement importantes d'artistes suisses et vaudois en particulier. Je pense notamment à des Bocion, à des Gleyre, des Vallotton ; nous avons des fonds extrêmement importants et c'est bien cela qui fait notre patrimoine culturel cantonal et qui fait aussi la spécificité d'un futur Musée Cantonal des Beaux-Arts. Nous disposons d'un nouveau bâtiment et d'espaces d'exposition idéals. On sait qu'aujourd'hui, l'emballage a presque autant d'importance que ce qu'il y a dedans. Un beau musée c'est probablement aussi une occasion pour la Ville de Lausanne, pour le Canton de Vaud et pour le futur musée d'accueillir des expositions prestigieuses, et peut-être d'accueillir aussi des collections privées en dépôt ou en don. Il y aura sans doute un potentiel important de développement à ce titre, mais le cœur de ce projet, c'est de pouvoir disposer d'un lieu où exposer notre patrimoine, qui, aujourd'hui, dort dans les caves du Palais de Rumine.

Concernant le choix du site, cela a été dit et redit à la suite de l'échec du Musée de Bellerive, le Canton a fort intelligemment souhaité remettre rapidement l'ouvrage sur le métier, partant d'un constat confirmé par une étude sur les raisons de l'échec de Bellerive, qui montrait que les Vaudois n'étaient pas du tout opposés à la construction d'un Musée

Cantonal des Beaux-Arts, mais qu'ils étaient opposés au choix du site. Dans cette étude commandée par le Canton, les Vaudois ont dit aussi qu'ils souhaitaient que ce musée soit à Lausanne, la capitale. C'est évidemment une décision qui a réjoui la Municipalité de l'époque, qui était elle aussi très désireuse que le Musée Cantonal des Beaux-Arts puisse se faire à Lausanne. A la suite de cet échec, le Canton a fait un appel d'offres sur l'ensemble des sites et proposé à toutes les communes qui le souhaitaient de présenter un site pour le futur musée. Quelles étaient les conditions posées par le Canton ? Cela répond à une des questions de M. Gaudard : les conditions étaient les mêmes que pour Bellerive, soit que la commune qui souhaitait accueillir le futur musée devait prendre l'engagement de mettre le terrain à disposition du Canton et d'y contribuer à hauteur de 5 millions. Lorsque le site de la gare a été choisi, la Ville de Lausanne a confirmé la participation de 5 millions à l'investissement et mis le site à disposition ; c'est la première chose que nous faisons avec ce préavis, soit respecter nos engagements vis-à-vis de l'Etat.

Effectivement, il y a une grande différence entre le site de Bellerive et le site de la gare ; le site de Bellerive était inconstructible pour d'autres choses que de l'intérêt public ; il n'avait donc pas de valeur. Le site de la gare est une propriété des CFF ; il fallait donc l'acheter. La Municipalité a choisi de procéder à un échange de parcelles pour ne pas avoir à sortir d'argent. L'engagement financier de la Ville de Lausanne dans ce projet est important – 5 millions, plus 35 millions. Ce n'est pas du vrai argent, comme dirait le président du Conseil d'Etat, mais cela aurait quand même pu le devenir si nous avions valorisé la parcelle de Malley. Donc, la contribution réelle de la Ville de Lausanne à ce projet est bien de 40 millions. L'estimation immobilière, monsieur Dolivo, s'est faite entre la Ville et l'acheteur, avec le choix commun d'un expert immobilier. C'est de cette manière qu'on procède en règle générale pour des estimations de terrains. Alors, vous pouvez contester l'estimation et penser que trois experts auraient fait une estimation différente de celui qui a été choisi ; il n'empêche que c'est comme cela qu'on procède : lorsque l'on veut s'entendre sur le prix d'un terrain on désigne un expert choisi en commun par les parties, qui propose un prix ; c'est en général mentionné dans des conventions ou dans les droits de superficie. J'ajoute que la Ville de Lausanne possède passablement d'expertise en matière d'évaluation de terrains, notamment à travers son délégué à la Commission immobilière, qui est très assidu et qui a beaucoup de compétences en la matière.

Comment ont été évalués les terrains ? Celui de Malley a été évalué en fonction des surfaces constructibles possibles et des usages prévus ; j'y reviendrai tout à l'heure. Il a été évalué en fonction des gabarits de construction autorisés par le Schéma directeur de l'Ouest lausannois, plus spécifiquement par le Schéma directeur de Malley, puisqu'on est dans la zone de Malley. Je vous rassure, monsieur Dolivo, il n'y a pas de perte de pouvoir ou perte de la puissance publique qu'exerce la Ville de Lausanne ; s'agissant du site de Malley, c'est M^{me} Huguenin qui aura la puissance publique, ou la Commune de Prilly – je ne sais plus exactement sur laquelle des parcelles on est. Dans tous les cas de figure, quand bien même Lausanne est propriétaire aujourd'hui de ces terrains, ce n'est pas elle qui a l'autorité pour rédiger le Plan partiel d'affectation. Les choix faits dans la convention sont les gabarits prévus et c'est sur cette base que l'évaluation a été faite ; ce sont ceux autorisés par le Schéma directeur de Malley et qui seront en principe inscrits dans le Plan partiel d'affectation qui sera préparé par les communes de Renens, Prilly et probablement Lausanne, si le Plan partiel d'affectation englobe l'ensemble de la parcelle de Malley.

Un mot sur la soulte. Si jamais les parcelles de Malley ne devaient pas permettre les densités prévues, évidemment qu'il y aura une soulte à verser aux CFF. La valeur des terrains de la gare est fixée dans la convention et la valeur d'échange pour les CFF sera fixée *in fine* en fonction des droits à bâtir effectifs obtenus pour Malley. Donc, si les droits à bâtir sont inférieurs à ce qui est prévu aujourd'hui par le Schéma directeur de Malley, cela impliquera sans doute une soulte de la Ville de Lausanne, qui pourra soit être payée en argent, soit, plus vraisemblablement, à travers une portion de terrain supplémentaire, probablement d'ailleurs sur les sites de Malley. Mais ces questions restent ouvertes. Elles

seront, le cas échéant, de la compétence de la Municipalité et du Conseil, mais à la fin de l'opération, une fois que la réalisation de la convention a été opérée.

Je me permets de corriger un élément concernant le site de la gare, qui figure à la fois dans le rapport de la commission et qui a été évoqué par M^{me} Ruiz, car les choses ont évolué depuis. Le Canton mettra à l'enquête et adoptera un Plan partiel d'affectation cantonal, qui sera finalisé dans les semaines ou les mois à venir. Il devrait entrer en force en principe dans le courant de l'année 2012. Ce plan d'affectation cantonal concernera l'ensemble de la zone de la gare, sauf la zone des anciennes Halles CFF, donc les parcelles mentionnées dans le préavis. Donc, il n'y aura pas de zone réservée à la Ville de Lausanne, comme c'était évoqué dans le rapport de commission et comme l'a dit M^{me} Ruiz. Par contre, le plan d'affectation cantonal va permettre d'installer le Musée Cantonal des Beaux-Arts, les deux autres musées et des activités complémentaires sur le Pôle muséal. Ces activités complémentaires pourront être du logement ou de l'activité commerciale, comme une activité hôtelière. J'insiste sur ce point, parce que les services de la Ville, M. Brélaz, M. Français et moi-même, qui siégeons dans le comité de pilotage qui réunit les CFF, le Canton et la Ville de Lausanne pour la conduite de ce projet, avons beaucoup insisté pour que le plan d'affectation cantonal laisse une certaine souplesse et que nous puissions aussi envisager en complément aux futurs musées qui devraient trouver leur place sur le site à un horizon relativement lointain de dix à vingt ans, un programme complémentaire, pourquoi pas, des logements ou une activité hôtelière. C'est important de le dire au moment où les habitants de la gare sont inquiets pour l'avenir de la parcelle des anciennes Halles CFF, mais aussi pour l'ensemble du développement de la gare ; je pense en particulier aux habitants sous-gare de l'avenue du Simplon et des Epinettes, qui pourraient être touchés – on ne sait pas encore exactement dans quelle ampleur – par la destruction de quelques immeubles en lien avec l'agrandissement de la gare CFF. La Ville de Lausanne est évidemment très attentive à cette situation. Dès le départ, nous avons dit à l'association de locataires que nous étions prêts à faire notre possible pour trouver des solutions de relogement ; on s'est déjà beaucoup engagé pour qu'elles soient partiellement possibles sur le site du Pôle muséal ; nous nous engagerons aussi à trouver des solutions aux côtés des CFF, évidemment dans les limites des possibilités de la Ville. Pour ce qui est de l'agrandissement de la Gare, nous parlons d'au plus tôt 2016 ; cela nous laisse quelques années. Nous nous engagerons pour trouver des solutions aux côtés des locataires et des CFF et nous veillerons aussi à ce que les CFF tiennent leurs engagements en tant que propriétaires, parce que c'est évidemment toujours une tragédie pour les personnes qui perdent leur logement.

Par contre, l'agrandissement de la gare ne peut pas se faire sur la parcelle nord – tout le monde l'a bien compris, et je remercie M^{me} Voutat de l'avoir relevé. Cela impliquerait que les voies traversent le hall ; tout le monde le comprend. On est sur deux projets indépendants l'un de l'autre, mais je comprends bien que les habitants sous-gare concernés par une destruction de leurs immeubles puissent faire un amalgame.

Quelques mots plus généraux sur le projet. J'ai été très heureux d'entendre ce soir les nombreuses interventions des responsables de groupe pour dire leur soutien et intérêt à ce projet. Le rayonnement culturel et économique de la Ville a été évoqué ; ce projet aura des retombées économiques indéniables et c'est un plus pour le tourisme. Ce sera finalement une fantastique carte de visite pour notre ville. Je reviens à ce que j'ai dit au début en réponse aux questions de M. Chollet : c'est d'abord un projet pour le public lausannois et pour le public vaudois. M^{me} Ruiz a évoqué tout à l'heure les chiffres de fréquentation des musées lausannois. Je les rappelle : en 2011, 110 000 personnes ont fréquenté les quatre musées communaux et 160 000 personnes ont fréquenté les musées cantonaux ; si vous ajoutez encore l'Hermitage, c'est plus de 400 000 visiteurs, sans compter le Musée Olympique. On ne réalise pas ici un projet de prestige pour quelques privilégiés, mais bien un projet public pour les Vaudois et pour les Lausannois. J'insiste : construire un musée est un acte profondément et authentiquement démocratique, parce que nous allons rendre leur

patrimoine à celles et ceux à qui il appartient, à savoir la collectivité publique et le public. De ce point de vue, ce projet est extrêmement important. Aujourd'hui, nous sommes privés d'un patrimoine qui nous appartient et qui pourra être enfin visible de tous. Ce musée est essentiel à la fois pour conserver notre patrimoine et pour honorer le passé ; il est évidemment très important aussi pour l'avenir, parce qu'un Musée Cantonal des Beaux-Arts a un rôle patrimonial, mais il y aura aussi des espaces pour des expositions temporaires et pour accueillir des expositions d'artistes contemporains ; finalement, ce sera un lieu aussi bien dévolu à la conservation du patrimoine qu'à l'enrichissement du patrimoine et à la création.

De manière plus générale – et les interventions que vous avez faites ce soir l'ont bien montré – la culture est fondamentale pour une ville comme Lausanne ; elle est fondamentale pour toute ville, mais elle l'est particulièrement pour Lausanne, où la politique culturelle fait maintenant partie de son identité. Je suis convaincu que les Lausannois y sont très attachés ; je serais très heureux de savoir que le Conseil communal y est aussi attaché par, je l'espère, un vote positif. La culture est constitutive de l'identité de notre ville ; cela fait extrêmement longtemps que Lausanne met un point d'honneur à avoir une politique culturelle cohérente et dynamique, qui permet de se développer. Aujourd'hui, une ville qui ne se développerait pas en matière culturelle est une ville qui se meurt. Ce n'est pas ce que nous souhaitons faire de la Ville de Lausanne et ce projet incarne cette volonté politique de maintenir la culture au cœur des priorités.

Lausanne connaît aujourd'hui un développement frénétique en matière immobilière, en matière de croissance démographique et en matière économique ; je suis très heureux qu'on puisse inscrire des projets culturels dans ce développement et qu'on puisse aussi donner du sens à notre développement. Je suis convaincu que ce projet culturel, comme d'autres d'ailleurs, y contribue largement. Je terminerai en vous disant qu'avec ce musée, nous affirmons avec force et conviction la volonté de maintenir une place centrale pour la culture dans cette ville et cela me réjouit beaucoup ; c'est pourquoi je vous invite à soutenir ce préavis.

M. Daniel Brélaz, syndic : – M. Junod a déjà traité l'essentiel, mais un certain nombre de points qui ont été évoqués méritent encore réponse. Tout d'abord, le calendrier. Le Pôle muséal, sauf gros ennui politique ou juridique, devrait être inauguré en 2016, donc juste avant le début des grands travaux de la gare. Les nuisances ne seront pas cumulées avec celles au sud de la gare ; s'il y a les voies CFF entre deux. C'est vrai que tout chantier peut se voir d'hélicoptère, être rapproché d'un autre, mais on ne peut pas parler de concentration de nuisances, si nuisances il y a ; cela ne concernera en tout cas pas les mêmes habitants.

Il faut aussi préciser que le début de la construction du m3 sera au plus tôt vers 2017-2018 ; c'est donc aussi un soulagement pour les gens de la gare, parce que s'il y a deux fois plus de gens qui descendent des trains en 2025, ou qui y montent et qu'ils s'amassent grandement sans solution de transport sur la place de la Gare, je ne vois pas quelle sera l'amélioration des conditions de vie pour les gens qui habitent autour. Les travaux seront essentiellement souterrains. Par rapport à ce qui a été affirmé sur la note 2 et le patrimoine, la situation est un peu particulière. Il est permis de démolir des objets en note 2, si l'on peut prouver que les projets architecturaux qui les remplacent sont de très grande qualité ; c'est donc acceptable, ceci d'autant plus s'il est presque impossible de maintenir tel quel l'objet en question. Dans le concours, il fallait prioriser l'idée d'une conservation pour l'essentiel du bâtiment actuel, la Halle aux locomotives. Les projets ont montré deux choses : d'abord, il est strictement impossible de conserver le toit ; tous les projets, même les plus conservateurs, renouvelaient entièrement le toit. Donc celui-ci disparaissait de toute manière. Le deuxième prix, qui était le plus intéressant dans l'idée de la conservation des lieux, avait pour caractéristique de blinder l'enveloppe de la Halle aux locomotives par l'intérieur pour en faire un autre bâtiment, parce que c'était la seule manière pour que cela tienne debout dans la durée. Cela a été jugé par tous les experts comme une conservation

singulière d'un bâtiment note 2, puisque le toit changeait intégralement et que l'extérieur ne pouvait exister que grâce à une sorte de coffre-fort en béton à l'intérieur. Donc, même les plus acharnés défenseurs de l'objet ont dû constater que c'était impossible et qu'un bien meilleur parti avait été trouvé. Un concurrent a eu le courage de ne pas garder le bâtiment ou de garder peu du bâtiment pour faire un très grand espace public de qualité devant le bâtiment au nord, et c'est cela qui nous permet de dire qu'il n'y a pratiquement pas de gêne pour les voisins, contrairement à certains projets classés dans les huit premiers du concours ; s'ils ne supportent pas de voir quelqu'un entrer dans un musée, ce n'est pas un problème de voisinage ordinaire. On se retrouve dans une situation où le bâtiment est relativement bas et très au sud, avec une place publique entre deux ; donc, du point de vue visuel, il n'y a quasiment aucune gêne pour les voisins, sauf s'ils voulaient voir la voie 1 depuis leur bâtiment, ou la voie 2 – mais la voie 2 risque d'être supprimée. On a donc une situation manifestement optimale, même d'un point de vue patrimonial.

En ce qui concerne la valeur du terrain, c'est vrai que les CFF n'avaient pas trouvé de nouvelle vocation pour cet endroit et ils auraient eu éventuellement quelques problèmes dans la durée. Mais il faut aussi tenir compte de l'usage ; pour nous, ce terrain représentait une opportunité fantastique et, à ce moment-là, on a simplement regardé les valeurs des terrains par rapport aux volumes construits. Il y a des règles usuelles dans ce domaine. Les experts immobiliers ont constaté qu'on allait recevoir un terrain plus de deux fois plus grand que celui donné aux CFF, car manifestement les valeurs constructibles sont deux fois et demi moins bonnes qu'à Malley.

Dernier point encore sur Malley : dans ce secteur, le terrain qui a aujourd'hui une si belle valeur se trouvait à un endroit où il y avait peu d'espoir de constructions intéressantes ; il y a quelques années, sa valeur n'était pas nulle, mais elle était nettement moins bonne. La gare de Malley, qui ouvrira au milieu de cette année, a complètement changé cette dynamique. Nous avons donc hérité d'une plus-value due à un dynamisme régional. Nous ne voyons donc pas de problème à donner une plus-value à un terrain qui se trouve tout près de la Gare de Lausanne et qui est un lieu idéal pour ce musée et, plus tard, pour ce Pôle muséal. Voilà les raisons qui font que, hors du petit monde politicoculturel, nous avons une opportunité exceptionnelle avec un site qui pourra trouver des synergies qui n'auraient pas pu avoir lieu sur le site de la Riponne – en tout cas, cela aurait été beaucoup plus difficile –, ni sur le site du bord du lac. Il y a une possibilité effective de synergie avec Voyages CFF et avec tout ce milieu qui, si nous avons des dispositions de qualité, pourrait augmenter de plusieurs dizaines de milliers, voire doubler le potentiel de ce musée.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – J'aimerais remercier M. Junod pour ses propos concernant la prise en compte de la problématique des riverains de la partie sud de la gare ; je vois que ces aspects sont intégrés dans les réflexions. Le projet n'aura qu'à y gagner en intégrant les gens pour réfléchir avec eux, plutôt que de les exclure. Le fait de pouvoir implanter autre chose à cet endroit que le Pôle muséal, de créer un morceau de ville ne fera que renforcer ce projet.

J'ai toutefois une remarque d'ordre plus technique. Un plan d'affectation cantonal ne suit pas une procédure telle qu'un autre plan d'affectation, puisqu'il n'est pas adopté par un législatif ; de ce fait, il doit strictement avoir des affectations avec un intérêt public. Il sera très important de consolider l'aspect public qu'on pourrait trouver dans des logements ou dans des commerces, des activités, voire un hôtel. Cet aspect pourrait affaiblir le projet du musée dans le cadre des procédures juridiques qu'a évoquées M. Brélaz. Donc, ceci devrait être considéré ultérieurement.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Je constate qu'on ne parle plus du site qui avait été choisi par la commission qui a examiné les différents sites proposés, à savoir la Riponne ; pour des raisons politiques, ce site a été laissé de côté par le Conseil d'Etat, qui a choisi le projet de la gare. On a perdu une belle opportunité de construire un site de musées au centre de la Cité, d'avoir un projet autre que ce désert que constitue la place de la

Riponne au centre de la ville. Cela dit, je suis assez surpris par l'approche de la Municipalité, exprimée par M. Junod. Il nous dit que Lausanne connaît un développement frénétique – ce sont ses mots – et on y injecte un musée. Voilà ce qui est proposé aujourd'hui. On pourrait aussi se questionner sur le bien-fondé de ce développement frénétique et l'orienter autrement pour avoir un projet culturel. Au niveau du projet culturel, tous ces effets de manche sur la culture me font sourire ; la culture c'est comme la confiture... Chacun y va de sa défense de la culture pour faire passer ce projet.

Concernant les perspectives pour les habitants du sud de la gare, là aussi, les promesses n'engagent que ceux qui y croient – cela a été dit par un président de la République française qui est un expert en la matière. Il faut faire attention à ces habitants, cela va être une remise en cause de leurs conditions et cadres de vie, ce qui est extrêmement problématique. Même si on n'est pas encore au bout du projet, puisqu'il aura plusieurs étapes, toutes ces raisons me font largement douter du préavis qu'on nous propose aujourd'hui.

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Monsieur Dolivo, il ne faut pas non plus être de mauvaise foi. Le développement de la ville que porte la Municipalité passe par des développements massifs en matière de logements, d'infrastructures sportives, de transports publics et de mobilité douce ; c'est un développement cohérent dans lequel nous souhaitons également inclure quelques projets culturels. La culture fait partie de l'identité d'une ville, elle fait partie de l'identité de notre ville. En tant que Lausannois, nous y sommes attachés. Mais on ne résume pas le développement de Lausanne à un musée ; c'est absolument stupide que de vouloir le prétendre.

Un dernier mot concernant le site. Vous dites que la commission de sélection avait plutôt privilégié le site de la Riponne. Effectivement, vous avez raison. On se rappelle les débats qu'il y a eu et le Conseil d'Etat a choisi le site de la gare, qui arrivait, sauf erreur, deuxième ; le site de Morges était aussi très bien placé. En gros, trois sites sortaient dans le peloton de tête. Le Conseil d'Etat a choisi le site de la gare parce que, politiquement, il présente beaucoup plus de facilités et cela paraît difficile techniquement et politiquement de construire un nouveau bâtiment sur le site de la Riponne. Monsieur Dolivo, je suis convaincu que si nous présentons aujourd'hui un projet pour développer le Musée des Beaux-Arts sur le site de la Riponne, il se trouvera au moins autant de conseillers communaux que ce soir pour nous demander pourquoi nous ne l'avons pas fait à la Gare, dans un site absolument idéal en matière d'accès aux transports publics. Peut-être même que vous auriez fait partie de ces conseillers communaux. Au bout d'un moment, on doit faire des choix. Ce site présente aux yeux de certains des avantages, aux yeux d'autres, des inconvénients, et je ne parle pas de ceux qui sont contre un musée par principe – je ne crois pas que c'est votre cas.

Effectivement, le site de la Gare présente passablement d'avantages, dont la centralité. Il y a la construction de nouveaux espaces publics, comme l'a très bien évoqué M^{me} Decollogny. On va pouvoir révéler au public des espaces que personne ne connaît aujourd'hui et l'accès en transports publics est extrêmement aisé. De plus, c'est intéressant et original pour un musée en plein cœur de la ville. Voilà les motifs du choix de ce site. Un autre site aurait peut-être pu être choisi avec autant de bonheur, mais celui-ci a quelques avantages et il présente, du point de vue de la Municipalité, une très belle opportunité en matière culturelle pour notre ville, ainsi qu'en matière de développement.

La discussion est close.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur : – La commission a voté en trois fois : la conclusion 1, la conclusion 2 à 5 ensemble, et puis la conclusion 6. Les trois votes ont été acceptés à l'unanimité par 9 voix sans avis contraire ni abstention.

Le président : – M^{me} Voutat a demandé un appel nominal.

Cette proposition est appuyée par cinq conseillers pour les conclusions N° 1 et N° 6.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, la conclusion N° 1 est adoptée par 66 voix contre 7 et 13 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Beaud Valéry, Bendahan Samuel, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Cachin Jean-François, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Clivaz Philippe, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Faller Olivier, Ferrari Yves, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gendre Jean-Pascal, Ghelfi Fabrice, Graf Albert, Grin Claude Nicole, Guidetti Laurent, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Jaquet-Berger Christiane, Klunge Henri, Knecht Evelyne, Laurent Jean-Luc, Litzistorf-Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Moscheni Fabrice, Nsengimana Nkiko, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rapaz Roland, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Vazquez Francisco, Ruiz Rebecca, Sansonnens Julien, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Wild Diane, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Dolivo Jean-Michel, Frund Sarah, Gaudard Guy, Guex Sébastien, Jacquat Philippe, Paccaud Isabelle, Voutat Marlène.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Aubert Eliane, Buclin Hadrien, Bürgin Daniel, Calame Maurice, Crausaz Mottier Magali, Ducommun Philippe, Gebhardt André, Hmida-Chatelain Caroline, Hubler Alain, Oberson Pierre, Ostermann Roland, Payot David, Saugeon Esther.

Les conclusions N° 2 à N° 5 sont adoptées avec 9 avis contraires et quelques abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, la conclusion N° 6 est adoptée par 59 voix contre 11 et 16 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Beaud Valéry, Bendahan Samuel, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Cachin Jean-François, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Clivaz Philippe, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Faller Olivier, Ferrari Yves, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Ghelfi Fabrice, Graf Albert, Grin Claude Nicole, Guidetti Laurent, Hildbrand Pierre-Antoine, Jaquet-Berger Christiane, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Moscheni Fabrice, Nsengimana Nkiko, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rapaz Roland, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Vazquez Francisco, Ruiz Rebecca, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Bürgin Daniel, Dolivo Jean-Michel, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Guex Sébastien, Henchoz Jean-Daniel, Hmida-Chatelain Caroline, Hubler Alain, Jacquat Philippe, Paccaud Isabelle, Voutat Marlène.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Aubert Eliane, Blanc Christiane, Buclin Hadrien, Calame Maurice, Crausaz Mottier Magali, Ducommun Philippe, Frund Sarah, Gebhardt André, Knecht Evelyne, Oberson Pierre, Ostermann Roland, Payot David, Resplendino Janine, Sansonnens Julien, Saugeon Esther, Wild Diane.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/46 de la Municipalité, du 5 octobre 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant le projet de nouveau MCBA et pôle muséal et culturel au lieu dit de la Halle CFF aux locomotives ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5 000 000.– destiné au subventionnement de la construction du nouveau MCBA à la Halle CFF aux locomotives ;
3. d'amortir annuellement la dépense prévue sous chiffre 2 à raison de Fr. 1 000 000.–, par la rubrique 3600.331 du Service de la culture ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit susmentionné ;
5. de boucler le compte d'attente N° 4300.581.427 destiné à financer les frais d'étude et de l'amortir sur cinq ans ;
6. de valider le principe de l'échange foncier en approuvant la convention de manière définitive et exécutoire conformément au projet ci-dessus.

Restauration du temple des Croisettes

Préavis N° 2011/49 du 5 octobre 2011

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 660 000.– pour financer la restauration de la toiture, des façades et quelques travaux à l'intérieur du temple des Croisettes. Situés sur la commune d'Epalinges, le terrain et le bâtiment sont propriété de la Commune de Lausanne.

2. Préambule

La demande de crédit se fonde sur la loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public qui stipule, à son article 23 (al. 1 et 2), que : « les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'EERV et la FEDEC-VD. Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de culte mentionnés à l'alinéa premier après concertation avec les paroisses concernées¹ ».

Le coût des travaux sera partagé à part égale entre la Commune d'Epalinges et celle de Lausanne. Les travaux projetés ont été soumis au conservateur cantonal des monuments et sites.

Enfin, le temple des Croisettes fêtant ses 350 ans le 11 novembre 2012, le Conseil de paroisse de La Sallaz – Les Croisettes a souhaité que les travaux de rénovation aient lieu avant l'été prochain, pour éviter la présence d'un chantier pendant les festivités.

¹ RSV – 180.05, Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) du 9 janvier 2007.

3. Historique

Érigé sur une hauteur du Jorat, le temple des Croisettes est un édifice adapté au climat rigoureux de son environnement.² C'est probablement sur les plans de l'architecte David Edelstein, alias Perret-Gentil que la construction du temple fut menée. Commencée en août 1661 par les Bernois, après quarante ans d'âpres négociations, l'église fut achevée et inaugurée par la Ville de Lausanne le 13 novembre 1662, non sans avoir racheté la portion déjà bâtie par « Leurs Excellences » de Berne. La date de la consécration marque en même temps la naissance de la paroisse des Croisettes qui regroupe à la fois la commune d'Epalinges et les hameaux lausannois des Râpes, soit le Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc et Montblesson. La paroisse cessera d'exister le 30 juin 2002 après avoir fusionné avec celle de La Sallaz.

Elevé selon un plan d'importation bernoise, le temple des Croisettes ressemble à tous les autres édifices ecclésiastiques qui jalonnèrent le XVII^e siècle bernois. Toutefois, comme si c'était pour se démarquer de la conception de l'architecture dominante de l'époque, représentée par Abraham Dünz I qui construisit notamment Bättermingen (Berne) ou pour marquer son ancrage dans la pure tradition campagnarde, le bâtiment des Croisettes est le premier temple protestant du canton de Vaud à présenter un chevet à trois pans très aplati et se couvre peu logiquement d'un toit à demi-croupe. Et l'urbanisation rapide d'Epalinges n'a en rien entamé le cachet rural du site qui reste préservé, en même temps que son remarquable point de vue.

La restauration majeure reste sans doute celle de 1913-1915, effectué par l'architecte Otto Schmid. Elle a touché toute la partie occidentale de l'église. Cela a été l'occasion de remplacer le campanile primitif, lequel avait été rénové auparavant par le charpentier Jean-André Carrard, deux siècles auparavant, soit en 1728. Et c'est aussi lors de la rénovation que les deux œils-de-bœuf ont été remplacés par la fenêtre axiale, que la galerie en équerre a été reconstruite et que la voûte à facettes avec tirants apparents a été restituée. La Commune d'Epalinges étant dans l'incapacité de participer financièrement à cette rénovation d'envergure, la Ville de Lausanne a assumé seule la construction, devenant ainsi propriétaire du bâtiment. Notons enfin que l'ensemble du temple est répertorié au recensement architectural du Canton de Vaud et classé « Monument historique », note 2, depuis le 7 octobre 1981.

4. Etat de conservation des parties à restaurer de l'église

4.1 La toiture

La toiture principale présente une dégradation importante due à l'érosion du temps. Les désordres perceptibles dans la charpente résultent essentiellement de l'absence de sous-couverture favorisant les infiltrations d'eau et de neige soufflée. La partie supérieure de la panne faîtière, pièce de charpente, en son centre a été attaquée sur environ 5 cm de profondeur en rigole par une venue d'eau ancienne. Outre l'affaissement des structures, la panne faîtière dans sa partie ouest a déversé d'environ 25 degrés selon son axe et une cassure s'est produite entre les deux portées de la panne. Il manque un bras de force entre une ferme et la panne faîtière dans la même partie ouest de la charpente. Les chevrons sont dégradés par l'humidité sur leur partie supérieure ainsi que certaines surfaces du lambrissage de sous-toiture. L'isolation thermique posée en vrac sur le plafond de la nef s'est affaissée et est devenue totalement inopérante. Le tuilage est disparate et de nombreuses tuiles sont ébréchées et/ou recouvertes de mousse et de lichens. Elles se détachent ponctuellement par paquets et nécessitent de fréquentes interventions. Le lattage simple est pourri.

² Les informations architecturales ont été tirées du livre : Marcel Grandjean, *Les temples vaudois*, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne, 1988.

4.2 Les façades de l'église

Les façades sont recouvertes par un crépi de finition tiré à la truelle, à base de ciment blanc, de chaux hydratée et de sable. Le crépi de fond est fortement dosé en ciment Portland. La cristallisation des sels transportés par les remontées d'eau capillaire a causé des dégradations du crépi de finition, lesquelles sont visibles dans le bas de façades. De petites surfaces sont également décollées sur le clocher et sont dues à la pénétration de l'eau au raccord bois maçonnerie. Plusieurs fissures sont présentes entre l'avant-toit et les encadrements en molasse. Elles résultent de désordres statiques mineurs engendrés par les éléments de charpente et une faiblesse structurelle des ouvertures. Les murs de façades à l'intérieur de l'édifice sont recouverts d'un enduit chaux/ciment taloché fin, parsemé de réparations au plâtre et recouvert par plusieurs couches de peinture. L'humidité et les sels ont causé les dégradations de l'enduit de finition et de la peinture, visibles en plusieurs endroits au raccord avec le soubassement en bois. Des fissures avec décollement de l'enduit sont perceptibles. Si l'on peut constater le bon état des encadrements de portes et fenêtres en molasse, il n'en est pas de même pour les joints. Ces derniers en effet, ou ont disparu ou sont fissurés. La peinture sur les cadres en bois des anciennes fenêtres et sur les façades en bois du clocher est altérée. Enfin, les volets en bois sont en mauvais état et le scellement des gonds favorise la dégradation des encadrements en pierre de molasse.

4.3 L'intérieur

L'accès au clocher et au comble de la nef est dangereux. L'échelle métallique qui a remplacé l'ancien escalier en bois lors de l'installation de l'orgue ne répond plus aux normes de sécurité. Il est urgent de réaliser un accès sécurisé. L'éclairage intérieur de la nef est assuré principalement par six luminaires en verre et fer forgé suspendus sous la voûte en bois. Ce dispositif est complété par quelques plafonniers sous la galerie et des appliques contre le mur de ladite galerie. Le niveau d'éclairage est très faible, la volumétrie de l'édifice n'est pas mise en valeur. L'allumage de l'ensemble des luminaires étant pratiquement possible depuis les interrupteurs du hall d'entrée accessibles à tout le monde, une gestion économique de l'éclairage n'est tout simplement pas envisageable. Le remplacement occasionnel des ampoules des lustres est une opération coûteuse et périlleuse. Le système d'éclairage doit être revu dans son ensemble.

5. Rénovation de l'église : descriptif des travaux prévus

Le présent préavis propose la restauration complète de la toiture, l'assainissement des façades et la mise en place d'un système de gestion économique de l'éclairage. La réalisation du programme de chantier devrait s'échelonner sur cinq mois. Les travaux préconisés sont les suivants :

5.1 Toitures

- Installation de chantier, moyen d'accès, mise en place et location des échafaudages ;
- dépose de la couverture, de la ferblanterie, des lambris sur le chevronnage, des larmiers, virevents et berceaux d'avant-toit, dépose et évacuation de l'ancienne isolation thermique sur le plafond de la nef ;
- nouvelle ferblanterie en cuivre, lattage et couverture tuile plate en terre cuite à l'ancienne, façon de tuiles chatières pour ventilation naturelle de la toiture ;
- remplacement des pièces de charpente vermoulues, des larmiers, du berceau d'avant-toit du clocher, des lambris sur chevrons, mise en place d'une sous-couverture et d'un platelage de circulation pour l'accès sécurisé dans la toiture ;
- renforcement des chevrons défectueux à la hauteur du faîte, de la panne faîtière aux endroits détériorés ;
- mise en place d'une nouvelle isolation thermique, type « Isofloc » sur le plafond bois de la nef ;

- installation d'une protection contre la foudre, selon normes en vigueur.

5.2 Façades

- Réfection des encadrements en molasse par un léger ravalement de la pierre, remplacement des éléments les plus endommagés, curage et rejointoyage au mortier de chaux de l'ensemble des joints ;
- dépose et repose des grilles de protection des fenêtres (vitreaux) ;
- réfection des crépis au bas des façades (soubassements), ainsi que le crépi des façades du clocher ;
- assainissement des fissures au-dessus des encadrements de fenêtres ;
- colmatage des fissures entre le tapis bitumineux et la façade ;
- application d'une peinture minérale sur l'ensemble des façades, réfection peinture sur cadre des vitrages, peinture avant-toits, peinture des grilles de protection des vitreaux, des façades bois du clocher.

5.3 Intérieur

- Installation électrique provisoire de chantier et dépose de la lustrerie existante ;
- pose de nouveaux plafonniers et remplacement des appliques sur la galerie ;
- adaptation du tableau électrique, remplacement des luminaires existants, modification allumage, suppression des interrupteurs dans le hall d'entrée, installation de détecteurs de présence ;
- mise en place de nouveaux luminaires, selon le choix définitif du type de source lumineuse. Les lustres suspendus sous le plafond cintré de la nef seront équipés d'un moteur (treuil électrique type Luxlift), permettant le déplacement vertical pour faciliter l'entretien. Quelques points lumineux sont prévus également dans les combles ;
- création d'une nouvelle échelle d'accès au clocher et aux combles derrière l'orgue avec plate-forme d'arrivée, l'ensemble répondant aux normes de sécurité en vigueur ;
- réfection ponctuelle de l'enduit de la face intérieure des murs de façade.

6. Devis général

Etabli en octobre 2008 et réactualisé en juillet 2011 par l'architecte mandaté par le maître d'ouvrage, à savoir par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, ce devis a été ensuite présenté à la Municipalité d'Epalinges, laquelle l'a validé.

Total du coût des travaux	Fr. 660 000.–
Participation de la Commune d'Epalinges (50 % du coût total)	Fr. 330 000.–
Solde à charge de la Ville de Lausanne	Fr. 330 000.–

6.1 Plan des investissements

Ce crédit pour la rénovation de l'église des Croisettes figure à hauteur de Fr. 660 000.– dans le plan des investissements pour les années 2012 à 2015.

6.2 Subventions et recettes

Il n'existe plus de participations financières fédérales ou cantonales pour la rénovation de monuments classés. Des démarches sont en cours pour bénéficier d'un subside du Service de l'environnement et de l'énergie dont le montant est estimé à Fr. 3000.–.

7. Aspects financiers

Les charges financières annuelles calculées selon la méthode de l'annuité fixe sur un investissement net pour la Ville de Fr. 330 000.– peuvent être estimées, avec un intérêt de 3,25 % et une durée d'amortissement de dix ans, à Fr. 39 200.–.

Il n'y a pas d'autres charges de fonctionnement supplémentaires à signaler.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/49 de la Municipalité, du 5 octobre 2011 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 660 000.– pour lui permettre de procéder aux travaux de restauration de la toiture, des façades et de l'intérieur du temple des Croisettes ;
2. de porter en amortissement du crédit mentionné ci-dessus la participation de la Commune d'Epalinges et les éventuelles subventions à recevoir ;
3. d'amortir annuellement le solde du crédit mentionné sous chiffre 1 à raison de Fr. 33 000.– par la rubrique 5614.331 ;
4. de porter les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit à la rubrique 5614.390.

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Marlène Bérard (PLR), Jean-François Cachin (PLR), Olivier Faller (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Esther Saugeon (UDC).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport photocopié de M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur :

La commission s'est réunie le 12 décembre 2011, à 14 h, au temple des Croisettes.

Elle était composée de M. Olivier Faller, socialiste, M. Francisco Ruiz Vazquez, socialiste, M^{me} Marlène Bérard, Libéral-Radical, M. Eddy Ansermet, Libéral-Radical, M. Jean-François Cachin, Libéral-Radical, M^{me} Elisabeth Müller, Les Verts, M^{me} Esther Saugeon, UDC, M. Roland Philippoz, socialiste, rapporteur

M^{me} Nicole Graber, Les Verts et M. Hadrien Buclin, La Gauche, se sont excusés.

La Municipalité de Lausanne était représentée par M. Oscar Tosato, directeur DEJCS, M. Nkiko Nsengimana, adjoint administratif, M. Olivier Monney, gérant technique, M. Jean-Paul Crausaz, architecte, M^{me} Christine Bourakis, sacristaine et concierge.

Le Conseil de paroisse était représenté par M. Philippe De Vargas, président, M. François Baatard, membre, pasteur, M. Patrick Felberbaum, membre. M. René Leresche, membre s'est excusé.

La Municipalité d'Epalinges était représentée par M. Jean-Marc Baatard, conseiller municipal.

Les notes de séance sont l'œuvre de M^{me} Tania Lopez, apprentie SJL, que nous remercions chaleureusement pour la qualité de son travail.

Les travaux de la commission commencent par la visite du temple par M. Crausaz et la présentation des travaux à réaliser. Le plus important est constitué par la charpente qui présente des affaissements et a été rongée par l'humidité ; plusieurs chevrons de la partie supérieure ont besoin d'être remplacés ou renforcés. L'isolation de la toiture sera enlevée et remplacée par une autre technique d'isolation, l'« Isofloc ». Le plafond ne sera pas modifié. La ferblanterie et la couverture seront remplacées. Concernant le clocher, son accès sera modifié pour le sécuriser. Pour les travaux d'extérieur, il s'agit de travaux de rhabillages et de ravalements, les volets seront rénovés et les grilles des fenêtres seront fixées plus judicieusement. S'agissant de l'éclairage, l'idée est de mettre en place un équipement de qualité et d'équiper les luminaires d'un système de moteur pour les descendre et les remonter pour leur entretien.

De retour dans la salle paroissiale, la discussion s'ouvre sur l'urgence des travaux et leur impact sur l'utilisation du temple. Bien que régulièrement entretenu, des travaux importants s'imposent rapidement ; ceux-ci devraient débiter vers avril-mai 2012 et durer quatre à cinq mois. Pendant les travaux, il y aura des échafaudages et l'orgue ne pourra pas être utilisé en raison de la poussière des travaux ; les usagers devront en être avertis. M. le municipal Tosato informe que les travaux pourraient se prolonger si des éléments inattendus nécessitaient des interventions plus importantes que prévu. Le Conseil de paroisse organisera les festivités du 350^e anniversaire début novembre 2012 ; M. Tosato et le syndic d'Epalinges ont rédigé chacun leur préavis avec l'objectif d'avoir terminé les travaux pour ces festivités.

A l'examen du préavis, un commissaire souhaite savoir pourquoi le Service du logement ou le Service d'architecture n'ont pas été associés à ces travaux. M. Tosato rappelle que la DEJCS est dotée d'un service bâtiments et a demandé à la Direction des travaux une expertise visant à vérifier l'état de la charpente. Des architectes indépendants sont mandatés, en l'occurrence M. Crausaz pour le temple des Croisettes. A la question d'un commissaire qui relève que le taux de 2,25 % pour les imprévus semble sous-estimé, M. Tosato précise que les coûts ont été prévus au plus juste. Il a été demandé aux architectes d'engager des dépenses pour les travaux strictement nécessaires. Bien entendu, un crédit supplémentaire pourra être éventuellement requis en cas de mauvaise surprise. M. le municipal précise également que la totalité des coûts, soit Fr. 660 000, est budgétée mais que la participation de la Commune d'Epalinges est portée aux recettes pour Fr. 330 000 dans le plan des investissements. Des éventuelles subventions seront réparties à parts égales entre Lausanne et Epalinges.

Parvenue au terme des discussions, la commission vote les conclusions dans leur ensemble.

Elles sont acceptées à l'unanimité.

Discussion

M. Roland Philipoz (Soc.), rapporteur : – Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de 660 000 francs pour financer la restauration de la toiture, des façades et quelques travaux à l'intérieur du temple des Croisettes. Situés sur la Commune d'Epalinges, le terrain et le bâtiment sont propriété de la Commune de Lausanne.

La discussion est ouverte.

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Le groupe Libéral-Radical votera les conclusions de ce préavis concernant les travaux urgents à effectuer en partenariat avec la Commune d'Epalinges, où se trouve l'église des Croisettes, propriété de la Ville de Lausanne. Toutefois, j'ai quelques remarques.

Dans le préavis, sous le chiffre 6. Devis général, nous ne trouvons que le coût total des travaux sans les détails des CFC. Ce détail nous a été remis en commission, donc il pourrait figurer dans le préavis, comme c'est le cas pour l'ensemble des préavis présentés

par la Municipalité à notre Conseil ; il figurait dans le préavis que la Municipalité d'Epalinges a adressé à son Conseil communal à la même époque. Dans le devis détaillé remis à la commission, sous le chiffre 6 toujours, Divers et imprévus, nous trouvons la somme de 17 500 francs soit 2,65 % des 660 000 francs de travaux. Vu la nature des travaux de restauration de cet édifice, construit entre 1661 et 1662, nous estimons que ce CFC Divers et imprévus est insuffisant. Comme le précise le rapport du président de la commission, un crédit supplémentaire pourrait être éventuellement requis en cas de mauvaise surprise.

Concernant la conclusion 3 du préavis, le montant de 33 000 francs est bien l'amortissement net par année, sans les intérêts, qui sont calculés chaque année. Malgré ces remarques, je vous invite à voter les quatre conclusions de ce préavis.

M^{me} Esther Saugeon (UDC) : – Une restauration nécessaire, un bon projet prévoyant les travaux indispensables au temple des Croisettes et pas du superflu, dont le coût, espérons-le, sera maîtrisé, et ce avec la participation de la Commune d'Epalinges. Le groupe UDC accepte les conclusions de ce rapport-préavis et vous invite à en faire de même.

La discussion est close.

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur : – La commission a accepté les conclusions du préavis à l'unanimité.

Les conclusions sont adoptées à une large majorité avec 2 avis contraires et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/49 de la Municipalité, du 5 octobre 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 660 000.– pour lui permettre de procéder aux travaux de restauration de la toiture, des façades et de l'intérieur du temple des Croisettes ;
2. de porter en amortissement du crédit mentionné ci-dessus la participation de la Commune d'Epalinges et les éventuelles subventions à recevoir ;
3. d'amortir annuellement le solde du crédit mentionné sous chiffre 1 à raison de Fr. 33 000.– par la rubrique 5614.331 ;
4. de porter les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit à la rubrique 5614.390.

Communication

Démission de M^{me} Marlène Bérard

Le président : – Je vous fais part d'une démission reçue aujourd'hui :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

En débutant cette nouvelle législature, jamais je n'aurais pensé écrire aussi tôt ma lettre de démission. Toutefois, de nouvelles perspectives professionnelles ainsi que l'arrivée en août d'un deuxième enfant m'ont fait réfléchir à mon engagement politique. Il serait faux de dire que vies familiale, professionnelle et politique ne sont pas conciliables. La politique est une passion et les passions ne vous quittent pas. Ni à 18 ans, ni à 28 ans, ni à l'âge de la

retraite. Mais pour s’y consacrer pleinement, il faut avoir du temps. Je reste donc une passionnée de la chose publique, mais en stand-by pour l’instant.

En rédigeant cette lettre, je me suis demandé ce qui allait me manquer le plus. Tout d’abord mon groupe politique, le PLR. Et plus particulièrement l’excellent cru 2011. Les valeurs de mon parti – liberté, responsabilité et solidarité –, les gens qui le composent et les défis lancés vont définitivement me manquer. Notre leader ensuite, Olivier Français. Un homme qui sait où il va, qui dit ce qu’il pense et qui tient ses promesses. On a beaucoup à apprendre de son engagement et de sa ténacité. Je recommande d’ailleurs une campagne à ses côtés. En plus d’être instructive, une telle expérience offre d’excellentes bases pour des nuits de courte durée. Bref, c’est un excellent apprentissage, tant pour la politique que la maternité ! (*Rires dans la salle.*)

Vos différents groupes politiques vont également me manquer. Je pense tout d’abord à nos alliés, l’UDC. Merci à Claude-Alain Voiblet d’avoir pris la présidence. On peut enfin s’exprimer... Et bravo pour la gestion des 99 autres conseillers communaux, pas toujours disciplinés. Sans parler des 6 municipaux de la majorité rose-rouge-verte.

Lors de la dernière législature, l’un d’eux m’avait qualifiée de psychorigide. Selon le dictionnaire, est psychorigide la personne qui, mentalement, manque de souplesse, d’autocritique, de fantaisie, qui fait preuve d’autoritarisme et de méfiance. En relisant attentivement cette définition, je me dis finalement que bien des choses nous rapprochent, malgré des couleurs politiques fort différentes. J’en veux pour preuve le traitement de l’initiative du PLR contre la mendicité... qui ne sera pas soumise au peuple sans contre-projet, lequel ne sera pas fantaisiste, mais fantasque, de surcroît imposé par la majorité, cette dernière se méfiant du résultat possible de l’initiative dans les urnes. A psychorigide, psychorigide et demi... Mais qui aime bien châtie bien.

Sans rancune, je souhaite ainsi à chacun d’entre vous plein succès dans vos vies politique, professionnelle et privée. Je formule aussi le vœu que vos débats gardent pour objectif principal d’améliorer le sort de nos habitants et de notre ville, avant les enjeux partisans. Et je me réjouis d’ores et déjà de vous retrouver pour de futurs débats.

Excellente séance de conseil communal et bien à vous tous.

Marlène Bérard

Le président : – Nous prenons congé de M^{me} Bérard. Elle a été particulièrement prolifique dans ce Conseil communal, puisqu’elle a déposé de nombreuses interventions. Elle est rentrée au Conseil en 2006 et a été réélue en 2011. Cheffe du groupe PLR pendant une période, elle a également contribué à de nombreuses commissions et en a présidé quatre. Nous pouvons lui souhaiter plein succès dans sa vie professionnelle et familiale et on espère pouvoir la croiser un jour de nouveau en politique. On peut l’applaudir. (*Applaudissements.*)

Postulat de M. Philippe Jacquat et consorts : « Organisation d’une exposition didactique sur l’énergie pour corrélérer l’effort physique et l’énergie nécessaire au fonctionnement de divers appareils électriques »

Développement polycopié

Actuellement, nous assistons sur la commune de Lausanne à une augmentation de la population, qui devrait se poursuivre ces prochaines années. Dans le même temps, la consommation individuelle d’énergie a tendance à augmenter (X 6 entre 1950 et 2010). Compte tenu d’une consommation de plus en plus effrénée, le but de la motion est de sensibiliser les individus souvent inconscients de la « débauche » d’énergie qu’ils génèrent. La prise de conscience de notre consommation électrique à l’aide de nos cinq sens de base,

qui sont finalement le seul référentiel humain, n'est pas possible : il existe un « trou de compréhension » entre l'individu et le simple fait d'allumer une prise électrique.

Les SI se sont déjà attelés au problème avec, d'une part, des activités d'éducation à l'énergie et, d'autre part, un tout-ménage adressé concernant la représentation du kilowattheure électrique. Cette notion reste néanmoins très théorique. Le but de cette motion est d'en faire une approche pratique.

La réflexion est venue d'avoir chargé un téléphone portable à l'aide d'une dynamo : après plusieurs dizaines de minutes de moulinage intensif, l'on arrive à augmenter quelque peu la réserve de la batterie.

Nous demandons la création d'une exposition didactique couplant l'énergie musculaire à divers appareils électriques.

Un tapis roulant, une trottinette et quelques vélos seraient connectés aux appareils, en particulier une simple ampoule, une télévision, un ordinateur (et voir également l'augmentation d'énergie en fonction du type d'utilisation – jeux vidéo par exemple). On peut pousser plus loin en essayant de faire fonctionner d'autres appareils susceptibles d'être connectés, mais le but n'est pas de complexifier cette exposition qui devrait rester simple et à la portée de tous.

Elle devrait s'adresser prioritairement aux écoles, mais également être à disposition de tout public (par la suite), et devenir itinérante, mise à disposition d'autres communes intéressées.

L'investissement nécessaire ne semble pas être important, devant pouvoir être réalisée en grande partie à l'interne ou via les SI. Réaliser l'effort musculaire nécessaire pour charger ou faire fonctionner un appareil doit faire prendre conscience de l'importance de l'électricité et de ne pas la gaspiller pour un oui ou pour un non.

Evaluer par exemple (ni exhaustif, ni impérieux)

- Envoi de 10 SMS par téléphone portable ou effectuer 10 applications simples puis recharger la batterie.
- Appel téléphonique de cinq minutes sur téléphone portable
- Chauffer deux décilitres d'eau au four à micro-ondes
- Faire fonctionner un poste de télévision
- Faire fonctionner un ordinateur dans des applications simples (traitement de texte, par exemple)
- Faire fonctionner un ordinateur avec utilisation d'un jeu vidéo
- Autres possibilités à la discrétion de l'organisateur de l'exposition

L'exposition didactique doit être simple, aisément accessible et ne devrait pas coûter plus d'une vingtaine de milliers de francs, selon les estimations d'un professeur de l'École d'ingénieurs d'Yverdon, montant pouvant être pris sur le fonds du développement durable.

Discussion

M. Philippe Jacquat (PLR) : – Avec ce postulat, je propose une approche un peu différente de tout ce qu'on entend concernant les problèmes de consommation d'électricité. Ces problèmes sont au premier plan médiatique et sensitif depuis la catastrophe de Fukushima. On entend toujours parler d'appareils de plus en plus performants, mais on ne parle pas d'économiser soi-même de l'électricité. Les Services industriels ont édité une petite brochure, qui était annexée aux factures, dans laquelle est défini le kilowattheure. Qu'est-ce que cela représente ?

J'ai commencé cette réflexion il y a quelques années déjà pour avoir rechargé mon téléphone portable avec une dynamo. Je ne sais si certains d'entre vous ont essayé, mais c'est long. Un clic c'est très facile, mais que représente un kilowattheure ? On peut faire 100 watts en vélo. Dix personnes à vélo pendant une heure c'est un kilowattheure – donc 25 centimes. Il y a un profond vide et une distorsion totale de la corrélation entre l'énergie mécanique de l'être humain et ce qu'on utilise.

Le but de ce postulat est de faire prendre conscience de l'effort physique qu'il faut pour engendrer de l'électricité. Ce n'est pas politique, et je demande qu'il soit directement transmis à la Municipalité. Dans la réponse, j'aimerais avoir une information quant à un premier essai qui a eu lieu dans le terrain de sport à la place du Nord, où il y avait une tentative d'éclairage par dynamo.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Philippe Jacquat et consorts : « Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corrélérer l'effort physique et l'énergie nécessaire au fonctionnement de divers appareils électriques » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport

Motion de M. Hadrien Buclin et consorts : « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes »

Développement polycopié

Le groupe La Gauche propose que la Ville de Lausanne récupère le point d'impôt abaissé par le Canton le 13 septembre 2011. Les recettes supplémentaires ainsi dégagées, de l'ordre de 4,7 millions de francs par an dès 2013, permettraient en particulier le financement de l'extension de la gratuité des transports publics pour tous les jeunes habitant Lausanne, de 16 à 25 ans, en formation ou ne bénéficiant pas d'un contrat de travail. Cette mesure représenterait en effet un coût pour la Ville de l'ordre de 4,7 millions de francs par an au maximum.

Rappelons que la Ville finance déjà à hauteur de 50 % les abonnements des jeunes de 16 à 20 ans et qu'elle offre à tous les écoliers habitant à plus d'un kilomètre de leur domicile un abonnement tl, ces dernières mesures étant partiellement financées par une subvention cantonale. Lors du débat lié au budget 2010 sur l'octroi de cette subvention faisant suite à un préavis présenté en 2009, la Municipalité avait d'ailleurs proposé de faire un bilan de cette mesure et de discuter d'une éventuelle extension de celle-ci après deux ans (BCC N° 8 du mercredi 8 décembre 2010, p. 768).

Cette proposition d'extension de la gratuité des transports publics pour les jeunes vise un double objectif, écologique et social. Il s'agit d'une part d'habituer les jeunes à l'usage des transports publics en lieu et place des transports privés – pour large part responsables des émissions lausannoises de gaz à effet de serre – et d'autre part de soulager les budgets des familles et des jeunes en formation ou qui ne sont pas au bénéfice d'un contrat de travail, en particulier issus des milieux populaires, pour lesquels cette dépense représente souvent une charge conséquente.

Les motionnaires demandent à la Ville de mettre gratuitement à disposition de tous les jeunes de 16 à 25 ans qui sont en formation ou ne sont pas au bénéfice d'un contrat de travail et habitent à Lausanne un abonnement tl.

Discussion

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Ma motion vise à étendre la gratuité des transports publics lausannois pour tous les jeunes de 16 à 25 ans qui sont en formation ou qui ne bénéficient pas d'un contrat de travail. La Ville finance déjà le 50 % des abonnements des jeunes de 16 à 20 ans qui habitent à plus d'un kilomètre de leur domicile. En 2010, lorsque cette mesure a été introduite, la Municipalité avait dit qu'il serait possible de faire un bilan après deux ans et de discuter d'une éventuelle extension de cette gratuité. C'est ce que propose cette motion. Elle poursuit un double objectif. D'abord écologique, puisqu'il est urgent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et que les transports individuels motorisés représentent un tiers des émissions ; il est donc temps de changer les habitudes à cet égard et la gratuité est un moyen efficace, comme l'a prouvé l'introduction de la gratuité des transports publics dans une quinzaine de villes en France et dans plusieurs villes en Belgique. Cela fait massivement baisser l'emploi des transports individuels. Le deuxième objectif est social, puisqu'on estime que financer la gratuité des transports publics par l'impôt plutôt que par des abonnements individuels, c'est plus social, puisque l'impôt est progressif, contrairement à un abonnement, qui ne tient pas compte du revenu des personnes.

La discussion est ouverte.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je demande le renvoi en commission.

La discussion est close.

Cette demande est appuyée par cinq conseillers.

La motion est renvoyée en commission.

Interpellation de M. Cédric Fracheboud : « Gestion des billets issus de la taxe sur les divertissements »

Développement polycopié

A l'exemple du Bal de Noël 2010, la Ville touche une participation sur l'émission de billets d'entrée pour les manifestations culturelles par le biais de la taxe sur les divertissements. Les billets émis pour la manifestation précitée étaient conjoints à plusieurs établissements du Flon, cependant de nombreux jeunes ont acquis leur billet sans pouvoir pour autant participer à l'une ou l'autre activité festive, faute de place. En effet, en fonction de la forte affluence, il est vraisemblable que le nombre de billets émis était largement supérieur aux capacités d'accueil offertes ce soir-là. De plus, il semble que de nombreux faux billets étaient en circulation et le marché noir a trouvé un terrain fertile car les billets s'échangeaient à raison de trois à cinq fois le prix de vente initial.

Questions à la Municipalité :

1. Quelle est la pratique de la police du commerce pour la délivrance du nombre de billets d'entrée pour de telles manifestations ?
2. Le nombre de billets délivrés correspond-il toujours aux capacités des sociétés qui en font la demande ?
3. De quelle manière s'effectue le contrôle de la perception des taxes sur les divertissements lors de telles soirées ?

Réponse de la Municipalité

En préambule, il semble nécessaire de préciser que la soirée ayant suscité le dépôt de cette interpellation a été organisée par un comité d'étudiants de l'une des facultés de l'Université de Lausanne, en concours avec les exploitants de quatre établissements de nuit.

Pour cette soirée, deux prix différents, soit Fr. 10, si le billet était acheté en prélocation, et Fr. 15, si celui-ci était acheté sur place, ont été arrêtés. Les organisateurs ont choisi de faire usage de billets officiels de la commune et se sont munis de 2500 billets à Fr. 10 et de 400 billets à Fr. 15.

Ceci précisé, la Municipalité répond comme il suit aux questions qui lui sont posées.

1. Quelle est la pratique de la police du commerce pour la délivrance du nombre de billets d'entrée pour de telles manifestations ?

Il appartient aux organisateurs de telles soirées de déterminer quels sont leurs besoins en billets et, pour cela, d'évaluer le nombre potentiel de spectateurs, de manière à pouvoir permettre à ceux-ci de prendre effectivement part au divertissement. Cet aspect de l'organisation relève du contrat de droit privé, qui est passé entre l'organisateur et le spectateur, et non de la perception de l'impôt lui-même. En effet, les organisateurs sont censés délivrer la prestation souhaitée et leurs obligations sont les mêmes dans les cas où l'impôt n'est pas perçu.

La police du commerce peut aider les organisateurs à estimer le nombre de billets nécessaires, mais n'assume pas leurs responsabilités, s'ils ne peuvent assurer une organisation à la hauteur de ce qui a été promis ou s'ils vendent trop de billets par rapport au nombre de places du spectacle ou de la soirée.

2. Le nombre de billets délivrés correspond-il toujours aux capacités des sociétés qui en font la demande ?

Non, le nombre de billets délivrés ne correspond pas aux capacités des sociétés qui en font la demande.

Par rapport à la capacité d'accueil du ou des lieux où se déroule le divertissement, deux situations sont à distinguer :

a. Le divertissement implique que tous les spectateurs sont à la même heure en nombre x au même endroit, par exemple pour assister à une représentation de théâtre.

La capacité de la salle (appelée aussi la jauge) est connue et le nombre de billets émis doit effectivement correspondre aux places à disposition des spectateurs.

Cependant, comme l'organisateur a la possibilité de pratiquer des prix différents selon la catégorie de spectateurs (prix pour étudiants moins élevés par exemple), il ne peut pas forcément savoir à l'avance combien de billets il va vendre à tel ou tel prix. Il est donc nécessaire qu'il se munisse de suffisamment de billets de chaque catégorie de prix. Cette situation est à l'origine de l'intérêt pour les billetteries informatisées, qui permettent d'émettre directement le billet souhaité dans la bonne catégorie de prix.

b. Le divertissement se déroule durant plusieurs heures, le cas échéant en plusieurs lieux, et le spectateur n'est pas obligé d'arriver à telle heure, ni de rester jusqu'à la fermeture. Le public se présente et repart donc par vagues successives.

Tel est le cas de la soirée qui a suscité la présente interpellation. Les capacités des établissements ou des salles, dans lesquels se déroule le divertissement, ne doivent pas être dépassées. Elles sont fixées par la licence de chaque établissement ou par l'autorisation de manifestation délivrée pour la soirée. Il appartient aux organisateurs de veiller à respecter ce chiffre et d'équilibrer le flux des spectateurs entrants et sortants.

3. De quelle manière s'effectue le contrôle de la perception des taxes sur les divertissements lors de telles soirées ?

Lors de telles soirées, des contrôles peuvent être effectués sur place par les inspecteurs de la police du commerce ou par le corps de police, qui vérifient que chaque spectateur reçoive un billet et que le coupon de celui-ci soit déchiré.

Le contrôle de la perception découle également du fait que la part d'impôt sur les divertissements est payée d'avance, lors du retrait des billets officiels.

Par ailleurs les billetteries informatisées doivent obtenir, avant toute émission de billets pour un divertissement se déroulant à Lausanne, une autorisation d'homologation. Pour cela, elles doivent se reconnaître débitrices solidaires de l'organisateur du spectacle pour l'impôt et s'engager à assurer le versement de celui-ci à la caisse communale.

Discussion

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – Je remercie la Municipalité pour les réponses aux questions que j'ai posées. Elles ont permis d'éclairer la situation de la soirée de 2010 et les procédures appliquées à ce type de manifestation. Je regrette vivement que, selon les informations qui m'ont été transmises, les personnes malintentionnées puissent profiter de ce type d'évènement pour tirer profit et porter préjudice à la Commune et aux organisateurs de ce genre d'activité festive. Je reste confiant que les services concernés mettront tout en œuvre pour pallier ce type d'activité illicite. Je suis satisfait de la réponse de la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Cédric Fracheboud : « Gestion des billets issus de la taxe sur les divertissements » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Interpellation de M. Cédric Fracheboud : « Quel avenir pour les locaux de Rataboum ? »

Développement polycopié

Cela fait plus de vingt ans que Rataboum accueille les petits enfants du quartier des Boveresses dans ses locaux. Parlons-en, des portakabin installés provisoirement à côté de la maison de quartier des Boveresses sur une zone pas constructible.

Il faut malheureusement constater que c'est du provisoire qui dure et que, au fil des années, et par manque d'entretien régulier, ces portakabin se sont fortement dégradés (infiltration d'eau de pluie, plancher défoncé, manque d'isolation...) rendant ces locaux insalubres pour l'accueil des enfants en bas âge et des accompagnants du quartier.

Des contacts ont été liés avec la Municipalité pour remédier à cette situation et offrir de meilleures conditions liées avec le Préavis N° 2011/11 pour la construction d'un vestiaire et d'une buvette pour le FC Boveresses, et un nouvel espace dédié à Rataboum. Selon les informations qui m'ont été fournies, la Municipalité a depuis renoncé à accueillir les locaux de Rataboum dans cette nouvelle construction.

Nous prions la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce qu'il existe un projet dédié à Rataboum ?
2. Est-ce que la Municipalité a envisagé de nouveaux portakabin ?

Réponse de la Municipalité

Préambule

La halte-garderie Rataboum est née au début des années 1980 par la volonté de familles du nouveau quartier des Boveresses d'organiser une « auto-garderie » gérée par les parents.

Dès 1984, la direction des écoles concédait gratuitement une classe enfantine de Praz-Séchaud pour l'exploitation de ce lieu d'accueil.

L'Association pour la petite enfance des Boveresses se créait en mars 1985. Elle se fixait comme but entre autres, d'assurer la gestion de la halte-garderie Rataboum et de participer à la mise en place de la future garderie de quartier qui a vu le jour en 1987 (CVE de la Grangette).

Les besoins scolaires liés au développement rapide du quartier ont obligé la direction des écoles à envisager le déplacement de la halte-garderie. Une demande de permis de construire pour la création d'un pavillon provisoire a été déposée en 1989.

La Municipalité octroyait un permis de construire le 17 novembre 1989 pour 3 conteneurs installés quelques années auparavant au collège de Mon-Repos. Le 7 mai 1990, le service de protection de la jeunesse délivrait une autorisation pour un nombre maximal de 18 enfants de 2½ à 6 ans. Cette autorisation a été régulièrement renouvelée.

Situation actuelle

La halte-garderie occupe trois conteneurs de chantier individuels disposés l'un à côté de l'autre et d'un plus petit module destiné à accueillir les sanitaires. La suppression de cloisons a permis de constituer un espace de vie conséquent. Malgré des travaux d'entretien courant, le bâtiment s'est fortement détérioré. En janvier 2009, le Service du logement et des gérances sur demande du Service d'accueil de jour de l'enfance établissait une évaluation du bâtiment. Cet audit concluait que ce bâtiment souffrait de détériorations importantes liées à l'âge. En effet, ce type de construction n'est pas fait pour durer dans le temps : son exploitation représente un gouffre énergétique et ne correspond plus aux exigences actuelles de confort et d'isolation thermique.

Situation réglementaire

La parcelle 7073 appartient à la Commune de Lausanne. Son affectation est définie par le plan de quartier N° 484 approuvé par le Conseil d'Etat le 26 août 1966. Ce plan ne prévoit aucune autre construction que le bâtiment de cinq niveaux déjà réalisé. Les autres bâtiments existants sont voués à démolition et sont situés dans une zone réservée à la pratique des sports.

Le Service du logement et des gérances a analysé la possibilité de rénover le bâtiment existant formé par les trois conteneurs. Cette variante beaucoup trop onéreuse n'a pas été retenue.

Fort de ces informations, la Municipalité répond aux questions de l'interpellateur comme suit :

Question N° 1 :

Est-ce qu'il existe un projet dédié à Rataboum ?

Réponse :

La Municipalité soutient l'existence d'un lieu d'accueil à temps d'ouverture restreint dans le quartier. Elle va entamer un processus de révision du plan de quartier N° 484 permettant d'installer ou de construire des structures adéquates et utiles aux habitants du quartier des Boveresses. Cette opération devrait durer approximativement 24 mois.

Question N° 2 :

Est-ce que la Municipalité a envisagé l'achat de nouveaux portakabin ?

Réponse :

La Municipalité n'envisage pas d'acheter de nouveaux portakabin et de les implanter sur le site. Cette variante n'est pas conforme aux règles usuelles et représente une solution à court terme. Celle proposée par la Municipalité, bien que plus longue, est plus à même de

garantir la pérennité de ce lieu d'accueil de la petite enfance et d'en assurer une gestion avec des critères énergétiques modernes.

Discussion

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – Je remercie la Municipalité d'avoir répondu à mon interpellation. Néanmoins, je regrette vivement que l'Association Rataboum doive encore attendre au minimum vingt-quatre mois pour voir sa situation s'améliorer. Vu la forte dégradation des locaux, deux ans me semble un délai extrêmement long pour pouvoir accueillir de façon correcte les enfants en bas âge du quartier. De plus, dans d'autres dossiers, la Municipalité s'est montrée beaucoup plus réactive pour trouver des lieux d'accueil pour des squatteurs ou des personnes en situation irrégulière dans des portakabin. Ah, quelle chance ! La Municipalité a renoncé à ses projets, car les personnes susmentionnées auraient pris au moins pour vingt ans à titre provisoire, comme c'est le cas de Rataboum, qui est dans ces locaux depuis plus de vingt ans et qui attend une solution. Il est bien clair que les enfants du quartier des Boveresses et de Praz-Séchaud ne font pas le poids dans les périodes électorales et vont rarement s'étaler dans les journaux pour se plaindre des conditions d'accueil dans lesquels ils doivent vivre régulièrement.

J'espère que dans le projet futur sera comprise une vision globale des besoins des associations actives dans les quartiers des Boveresses et de Praz-Séchaud. Je suivrai avec grand intérêt l'évolution de ce dossier et espère que toutes les attentes déboucheront sur une solution de très grande qualité.

La discussion est ouverte.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je remercie M. Fracheboud pour ses propos. La Municipalité a ouvert une nouvelle structure pour le quartier des Boveresses, soit un centre de vie enfantine, A l'Orée de la Forêt. C'est l'infrastructure que les parents demandent ; le quartier n'a absolument pas été oublié. Dans les plans partiels d'affectation ou dans les plans de quartier maintenant en discussion – il y a encore le N° 552 dont la Municipalité va en discuter demain –, vous avez la parcelle La Casbah. Il est également prévu d'y mettre une infrastructure. La solution respecte absolument le cadre légal et j'espère, monsieur Fracheboud, que vous en serez satisfait et que vous pourrez soutenir cette démarche.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – Je me réjouis que des solutions soient trouvées parce que, à l'heure actuelle, les locaux où sont accueillis ces enfants sont – comme vos services l'ont reconnu – dans un état fort lamentable ; meilleures seront les conditions, meilleure sera l'intégration de tous les enfants et des parents qui se rencontrent lors de ces journées ; ce sera de toute façon un point positif.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je n'ai rien contre les acteurs et les citoyennes et citoyens qui font un travail associatif dans leur quartier. Vous, par essence, vous vous opposez à tout ce qui s'y passe, à toutes les mesures que l'on met en place. A l'ouverture, par exemple, d'un centre EVAM ; il s'agit de faire des pétitions pour tout. Il existe dans ce quartier une halte-garderie – on parle bien d'une halte-garderie. Il y en a une multitude ; ce sont des institutions privées. Nous avons laissé cette institution privée s'installer sur un terrain de la Commune, à côté d'un centre socioculturel ; nous lui avons donné les meilleures conditions qui soient. Si chaque fois que quelqu'un ouvre une structure il faut par la suite la financer avec des centaines de milliers de francs, comme cela, au doigt et à l'œil, monsieur Fracheboud, on ne va pas s'en sortir. Vos propositions et vos commentaires ne sont que du populisme dans un domaine où nous essayons de mettre en place une politique proactive, la meilleure du Canton. Je regrette vivement votre intervention, elle va à l'encontre de ce qu'on peut faire dans un quartier comme Praz-Séchaud.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – Au-delà du fait que j'ai un certain parti, je m'intéresse aux personnes qui vivent dans mon quartier. Vous m'accusez de populisme parce que je

défends les personnes qui sont accueillies dans des conditions difficiles ; ben alors, je suis un populiste, tant pis pour moi. Je parlais entre guillemets de l'accueil de l'EVAM, mais le projet qui était en bas de Praz-Séchaud et des Boveresses a été stoppé ; je suis fort content qu'une autre solution ait été trouvée parce que notre quartier a déjà assez de problèmes comme cela et ce n'est pas du populisme de le dire.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je tiens à être fair-play et je laisse le dernier mot à M. Fracheboud.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu l'interpellation de M. Cédric Fracheboud : « Quel avenir pour les locaux de Rataboum ? » ;

– vu la réponse municipale ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Pour une réduction des déchets ménagers à la source »

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de politique régionale

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport photocopié de M. Axel Marion (LE), président 2010-2011 de la Commission permanente de politique régionale :

La commission s'est réunie le 3 décembre 2010 et était composée de MM. Yves-André Cavin, Fabrice Ghelfi, Laurent Guidetti, Philippe Mivelaz et Axel Marion (président-rapporteur). Etaient excusé-e-s M^{mes} Nicole Grin, Natacha Litzistorf Spina, Sophie Michaud Gigon, Janine Resplendino et M. Claude-Alain Voiblet.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, directeur des travaux, lequel était accompagné par M. Gregor Maurer, ingénieur adjoint du Service d'assainissement ainsi que de M^{me} Carine Chafik, adjointe administrative et juriste dans ce même service et chargée des notes de séance. Nous la remercions pour la qualité de ces dernières.

Rappel du postulat

Dans son postulat, M. Mivelaz demande à la Municipalité de mettre en œuvre une politique de réduction des déchets ménagers par une collaboration avec les distributeurs et une révision du règlement sur la gestion des déchets. Il insiste sur le fait que le principe du « pollueur-payeur » ne doit pas être supporté au premier chef par les ménages, ce qu'entraînerait la mise en place d'une « taxe poubelle ».

Le postulat demande donc que la Ville collabore avec les commerces pour diminuer la production de déchets. Il énonce quelques propositions concrètes comme la mise à disposition de contenants réutilisables ou la possibilité pour le consommateur de jeter les emballages directement au magasin. Une adaptation du règlement communal sur la gestion des déchets ou une modulation de la taxe perçue auprès des commerçants pourraient être également des moyens de parvenir aux buts fixés.

Discussion

M. le directeur souligne les efforts faits par la Ville en matière d'information et de proximité avec les citoyens, notamment par le biais des déchetteries mobiles, même si le tri

n'y est pas toujours rigoureux. Lausanne parvient actuellement à un taux de 42 à 45 % de recyclage, l'objectif se situant à 60 %. A noter que le volume global de déchets a baissé de 10 % depuis 2008. La Commune encourage en l'occurrence les propriétaires à installer des conteneurs de tri sélectif – un progrès étant encore possible sur ce point. L'administration rappelle également que les entreprises sont tenues de s'équiper en conteneurs (art. 19 RGD). Enfin, elle vérifie que pour les nouvelles constructions de grands commerces, des zones de tri suffisantes soient prévues.

Concernant la question des emballages, M. le directeur rappelle que cette problématique relève du niveau fédéral – bien qu'il n'existe pas de législation spécifique à ce jour. La Ville n'a pas de marge de manœuvre légale pour agir. L'administration a choisi de pratiquer une politique incitative, dans une optique de partenariat avec les entreprises et par des leviers comme la taxe d'élimination, modifiée au 1^{er} janvier 2011 (l'incinération revenant plus cher que le tri). Elle relève également que les petits commerçants sont désavantagés sur la question des déchets, du fait du manque d'espace. Au demeurant, selon M. le directeur, les commerçants font de plus en plus d'efforts concernant les emballages, malgré les pressions supplémentaires notamment sur le plan de l'hygiène. Au final, c'est du comportement des consommateurs que dépendront les efforts des fournisseurs.

Plusieurs commissaires, tout en reconnaissant les efforts de la Ville, souhaitent malgré tout que l'on renforce les démarches pour améliorer le tri au magasin, considérant que les commerçants doivent aussi faire des efforts. M. le directeur insiste cependant sur le fait que la Commune ne peut pas se substituer aux fournisseurs et qu'elle ne peut qu'accompagner les consommateurs. Selon lui, il est de la responsabilité des producteurs et non des communes d'assumer le recyclage des biens de consommation produits.

Au final, la commission recommande la prise en considération du postulat par 3 oui et 2 abstentions.

Addenda au rapport photocopié de M. Maurice Calame (PLR), président 2011-2012 de la Commission permanente de politique régionale (CPPR) :

Nouveau vote des conclusions

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance de commission chargée du traitement du postulat Mivelaz « pour une réduction des déchets ménagers à la source », la CPPR doit revoter les conclusions pour qu'elles puissent être validées.

Entre-temps, le Tribunal fédéral a décidé dans son arrêt du 4 juillet 2011 que l'élimination des déchets ne peut être financée par une taxe forfaitaire seulement. Le prélèvement doit nécessairement comporter une part incitative (au poids ou au sac). Le TF estime notamment qu'une part de 30 % de financement par l'impôt constitue une limite supérieure.

Les conclusions sont remises en vote :

La prise en considération du postulat Mivelaz « Pour une réduction des déchets ménagers à la source » est acceptée par 7 oui et 3 abstentions.

Discussion

M. Maurice Calame (PLR), président-rapporteur de la Commission permanente de politique régionale : – Le postulat de M. Mivelaz avait été examiné par la commission de l'année passée. Je n'en faisais pas partie. Nous n'avons voté que les conclusions, car la discussion a eu lieu l'année passée.

La discussion est ouverte.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Malgré les efforts louables de notre collègue Mivelaz, c'est à une large majorité que le groupe des Verts s'abstiendra sur son postulat pour une réduction des déchets ménagers à la source. Il est vrai toutefois que l'intention de ce postulat s'inscrit parfaitement dans la philosophie des Verts, celle de ne pas se concentrer sur le dernier maillon de la chaîne pour résoudre nos problèmes

environnementaux et d'agir le plus en amont possible ; en ce sens, nous pouvons saluer sa démarche.

Mais, M. Mivelaz manque son public-cible pour répondre à deux stratégies suisses en matière de gestion des déchets, soit d'éviter les déchets et de réduire les substances polluantes dans la fabrication des produits, pour répondre finalement à ses propres demandes, le distributeur. M. Mivelaz, n'est pas l'acteur le plus à même de répondre à vos attentes, même si l'on sait que les distributeurs peuvent exercer certains types de pression. Notre collègue tombe dans le piège qu'il voulait éviter en proposant, par exemple, la mise à disposition d'espaces de déballage pour que le consommateur dépose le surplus au magasin. Et là, nous avons de nouveau un train de retard, car l'emballage et la pollution sont déjà « commises ».

Deuxièmement, nous ne partageons pas tous la vision que notre collègue Mivelaz a des consommateurs. Les consommateurs ne sont pas forcément les maillons faibles, moyennant bien sûr que nous renforçons leur capacité d'agir, comme le font brillamment certaines organisations de défense des consommateurs – mais là n'est pas le propos de ce soir. Finalement, l'élément déterminant qui fait que les Verts s'abstiendront largement, c'est que, depuis le dépôt du postulat, des changements importants ont eu lieu et ils le rendent plutôt anachronique et plus du tout en phase avec l'état actuel des réflexions, surtout de l'approche normative. En effet, le Tribunal fédéral s'est prononcé le 4 juillet 2011 sur le recours de la Commune de Romanel-sur-Lausanne concernant son règlement sur la gestion des déchets. Ce jugement précise comment on peut appliquer le principe du pollueur-payeur prévu par le droit fédéral. C'est bien au détenteur des déchets qu'il appartient d'assumer le coût de leur élimination par l'intermédiaire de taxes. Ce jugement a des conséquences importantes pour les pratiques communales. L'élimination des déchets urbains doit être financée au moyen de taxes en fonction du type et de la quantité des déchets produits et avoir un effet incitatif ; la combinaison d'une taxe individuelle liée à la quantité de déchets – taxe au sac ou poids – avec une taxe de base est admise. Ces éléments sont retirés d'une note du 9 septembre 2011 très bien faite par le Service cantonal des eaux, des sols et de l'assainissement. Je vous invite, monsieur Mivelaz, à la découvrir. Ainsi, le groupe des Verts s'abstiendra à une large majorité, car nous désirons vraiment qu'une réflexion globale soit faite sur ces différents éléments, à l'égard de cette nouvelle aulne et cette nouvelle approche normative, notamment ceux fournis actuellement par le Tribunal fédéral.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – La Ville de Lausanne offre un service public de qualité pour ramasser et trier les déchets ménagers. Ce dispositif mis en place par la Ville avec compétence a néanmoins un coût, et n'est pas sans poser des problèmes bien concrets. Je cite, par exemple, l'initiative de notre ancien collègue Ulrich Doepper à propos d'un point fixe de collecte à l'avenue de Jurigoz qui gâche la vue sur le lac et qui met en évidence la difficulté que le Service de l'assainissement a à trouver des lieux pour installer ces points et à éviter les dépôts sauvages de tout et n'importe quoi. Ce postulat propose d'explorer des pistes pour diminuer la production de déchets où ils sont fournis – dans les magasins – et améliorer le tri. La Loi fédérale sur la protection de l'environnement et la Loi vaudoise sur la gestion des déchets encouragent la limitation de la production de déchets, leur valorisation et leur traitement.

Je fais une petite digression. Récemment, le conseiller aux Etats genevois Robert Cramer a invectivé l'actuel maire de Genève en disant, je cite : « Pierre Maudet, un jeune magistrat réélu de justesse, pour s'occuper des poubelles ». Je ne fais aucun parallèle avec la situation lausannoise, chacun sait que la cité balnéaire du bout du lac est un univers politique à part et en rien comparable avec nous autres rupestres des rives du grand lac Léman. Ce qui m'interpelle, c'est qu'un élu se réclamant de l'écologie trouve infamante la responsabilité politique des poubelles. Reprocher à un élu d'être jeune quand on ne l'est plus, cela peut se comprendre, mais le railler car il s'occupe de voirie me semble pour le moins étrange. Demandez aux Napolitains, par exemple, si ramasser et éliminer les

poubelles n'est pas essentiel pour une Municipalité. M. Cramer ferait bien de s'intéresser à ce qu'a réalisé M. Maudet dans ce domaine avec ses écocontrats. On peut citer, par exemple, une banque qui supprime les gobelets en PET et encourage ses employés à utiliser les transports publics. Migros Genève a supprimé la distribution de sacs plastiques aux caisses de ses magasins. En échange, la Ville a augmenté le nombre de poubelles à proximité des supermarchés. Pourquoi ne pas s'inspirer de ces bons exemples, fussent-ils genevois ? Je pense au tri du fer blanc et de l'aluminium ; les containers pour récolter ces déchets recyclables ont pratiquement disparu des Migros et des COOP de quartier. C'est pourquoi, indépendamment de la mise en place d'une taxe déchets, ce postulat peut être pris en compte. On pourrait trouver des solutions complémentaires. Je vous encourage à l'envoyer à la Municipalité.

M. Pierre Antoine Hildbrand (PLR) : – Au-delà des compliments fleuris qu'adresse le postulant à un élu PLR du bout du lac, le groupe PLR rejettera majoritairement le postulat. Il s'agit d'une taxe sur des entreprises qui ne sont pas forcément maîtresses des déchets qu'elles produisent indirectement. Cette démarche serait d'autant plus crédible si la Ville avançait dans le cadre de la taxe au sac, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, qui a été rappelée par ma préopinante verte, avec évidemment une pleine compensation et une baisse équivalente d'impôt. Je crains malheureusement que cela ne soit pas la voie choisie ou poursuivie à ce stade. Dès lors, il n'est pas acceptable d'augmenter les taxes, comme proposé dans ce postulat, vu la situation économique difficile que de nombreuses entreprises connaissent.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Actuellement, il y a un débat dans une commission du Grand Conseil sur une loi cantonale concernant les déchets et ladite taxe au sac. Le débat politique est d'actualité, ce d'autant qu'il y a cette prise de position du Tribunal fédéral qui n'est pas facile. Ma préopinante verte a exprimé un aspect de la jurisprudence du Tribunal fédéral, mais elle n'est pas facile à déchiffrer, notamment en rapport avec ce qui peut être ou non pris en compte pour l'élimination des déchets, quel type de déchets doit être absolument pris en compte par un système de taxe et lequel peut être pris en charge à travers l'impôt. Je ne vais pas refaire le débat de cette commission qui siège en ce moment et je ne vais pas en donner la teneur, mais j'aimerais soutenir le postulat de Philippe Mivelaz dans la mesure où le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Le postulat fait un certain nombre de propositions dans ce sens. Il faut évidemment examiner ce qui est possible de mettre en œuvre, par exemple, toute la politique de remise en cause de l'importance de l'emballage, qui fait d'abord une promotion, une publicité et ne sert pas du tout à informer le consommateur. Cette remise en cause doit se faire et il faut réfléchir aux mesures qu'on peut prendre, même si la Commune a peu de moyens à ce niveau.

De même, au niveau de la production de déchets, il faut des compétences cantonales, voire fédérales. Il s'agirait d'aller dans le sens de ce qui se fait en Allemagne, où une taxe est perçue sur les producteurs de biens qui contribuent à des déchets supplémentaires et qui, de ce fait, gaspillent ou contribuent au gaspillage insensé qu'on connaît aujourd'hui. Une politique doit être mise en œuvre de manière globale. Le postulat présenté va dans le bon sens, même s'il n'y a pas de réponse simple dans une société où le gaspillage et la surconsommation sont malheureusement devenus le modèle, présenté du reste comme une valeur à tous les niveaux dans les médias et dans la publicité.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – J'ajoute trois éléments. Premièrement, et cela a été dit par mon préopinant, une commission siège à ce sujet et – j'irai un peu plus loin que lui – on n'est pas loin de trouver un consensus pour résoudre cette problématique des déchets à l'aulne du récent jugement du Tribunal fédéral ; nous l'espérons en tout cas. Il y a donc des opportunités non nulles de pouvoir y arriver en prenant en considération un certain nombre d'aspects, notamment environnementaux et sur le principe du pollueur-payeur, conformément à l'article 32a de la Loi sur la protection de l'environnement.

J'entends bien le postulant, qui souhaite travailler le plus en amont possible, mais le consommateur se trouve plutôt en aval. Alors, si on veut effectivement réduire de manière drastique le nombre d'emballages d'une manière ou d'une autre et l'énergie grise qu'il peut y avoir dans ce qu'on achète, je vous propose de soutenir l'initiative Verte « Une économie verte », qui a été lancée au niveau national – je fais un peu de pub au passage. Elle vise à donner des conditions-cadres aux entreprises pour que ce genre de chose se produise le moins possible. C'est une vision sur le long terme ; on veut faire en sorte que notre consommation évite le gaspillage au moment de l'achat d'un certain nombre de produits. Il y a des opportunités pour le faire, pour le faire savoir et je vous invite à le faire savoir dans ce sens.

Quant aux propos qu'aurait pu tenir un magistrat ou un ex-magistrat vert à propos d'un autre magistrat PLR – je n'ai pas le contexte –, je trouve regrettable si cela a été dit de telle sorte ; je ne sais pas si c'est vrai. Par contre, je suis persuadé d'avoir entendu l'autre jour à la radio M. René Longet, président du Parti socialiste genevois, qui défendait la taxe au sac et le principe du pollueur-payeur, car cela lui semblait un moyen extrêmement favorable pour diminuer la consommation de déchets. J'ai parfois un peu de peine à comprendre que ce qui est fait de l'autre côté de la Versoix ne puisse pas être reproduit ici. Je le regrette.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Ai-je bien entendu M^{me} Litzistorf s'arc-bouter sur le principe du pollueur-payeur ? M^{me} Litzistorf est mûre pour rejoindre les rangs des Vert'Libéraux, c'est-à-dire le parti de la vierge qui en a marre de perdre et qui préfère être une dépuclée qui gagne. Je suis assez choqué, je croyais que les Verts étaient un peu à gauche, mais là, c'est clairement une attaque en règle contre le cochon de payant de consommateur, spécialement le pauvre qui n'a pas le temps de se prendre la tête avec ses deux enfants sous le bras, son caddie, ses pampers, à déballer les objets pour laisser les déchets aux commerçants. D'autant que, si j'ai bien compris, M^{me} Litzistorf ne veut pas d'espaces de déballage dans les grands magasins ! On va faire quoi de ces déchets ? On va les manger ? On va les prendre chez soi et les mettre soigneusement dans un cornet poubelle qu'on aura payé le lard du chat. La droite sera ravie ! J'adore aussi le jargon de M^{me} Litzistorf, avec son approche normative et sa réflexion globale, comme si les autres ne réfléchissaient pas globalement et qu'ils n'avaient pas des approches normatives – c'est peut-être vrai d'ailleurs. J'aime ce jargon technocratique qui fleure bon le libéralisme et la persécution de l'imbécile de consommateur qui accepte de se laisser imposer des emballages qui finiront en déchets.

Bref, si je pouvais être un peu sceptique par rapport à la proposition de M. Mivelaz, finalement, je trouve que c'est une excellente alternative, puisque la taxe au sac nous pend au nez, si je puis dire. C'est une excellente alternative de faire ravalier les futurs déchets à ceux qui les produisent réellement, parce qu'il faut encore s'entendre sur ce qu'est le principe du pollueur-payeur, même si la Confédération a décidé que le pollueur est celui en fin de chaîne – non pas alimentaire, mais des déchets. Je considère que le vrai pollueur est celui qui crée les déchets, qui emballe ce que l'on achète de déchets, tout cela pour faire un peu plus de profit. Je vous encourage, et j'encourage mon groupe, à voter le postulat Mivelaz ; dommage que ce ne soit pas une motion. Je crains que les Verts ne fassent pencher la balance de l'autre côté, ce qui, pour moi, constituerait un *casus belli*.

M. Philippe Stauber (UDC) : – Cela ne vous surprendra pas, l'UDC est assez sceptique par rapport à cette proposition. Nous sommes également très sensibles à la quantité de déchets produits. A titre personnel, je suis effaré par ce que je vois dans nos poubelles tous les jours. Néanmoins, je partage l'avis de M^{me} Litzistorf, technocratique ou pas. Elle me semble réaliste. Nous faisons nôtre la position de M. Hildbrand, PLR, et nous nous permettrons de rejeter ce postulat.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Cela ne vous étonnera pas, j'aimerais rompre une lance en faveur du postulat Mivelaz. Je reviens sur les enjeux qui nous occupent. Il ne s'agit pas, dans le postulat Mivelaz, de fermer la porte à toute taxe au sac, il faut que ce soit clair.

Ce postulat est, comme son nom l'indique, un postulat. Il propose un certain nombre de pistes et n'est pas contraignant ; ce n'est pas pour rien que ce n'est pas une motion. J'ai été associé à l'évolution de ce dossier sur la scène lausannoise au moment du débat sur la taxe au sac dans ce Conseil communal, il y a quelques années, dont je ne faisais pas partie. Une séance avait été convoquée par les services du directeur des Travaux – elle a eu lieu le 30 juin 2009 – à laquelle j'ai eu l'honneur de représenter le Parti socialiste lausannois. On nous a promis des notes de séance, une note de suivi, voire une deuxième séance pour discuter de solutions, puisque le Conseil communal ne souhaitait pas adopter une taxe au sac. Jamais nous n'avons reçu les notes de cette commission, jamais une deuxième séance n'a été convoquée.

Malheureusement, on doit constater que ce postulat permettrait peut-être de remettre un peu la machine en marche, à encourager le tri des déchets, qui est peut-être un peu grippé, en tout cas du point de vue de la volonté manifestée. Avant de mettre des contraintes sur les contribuables en leur faisant payer leurs sacs, il s'agirait peut-être d'être dans l'incitatif jusqu'au bout. A Genève, pour reprendre un exemple cité et sans faire de polémique, il est intéressant de savoir que d'après les chiffres sortis en 2011, on a une progression continue et ininterrompue du taux de recyclage. C'est une progression ; cela va forcément moins vite que si l'on mène les gens à la baguette en leur faisant payer des sacs à des prix exorbitants, comme l'a dit tout à l'heure M. Hubler, mais la progression ne s'est pas interrompue depuis plus de dix ans, avec des mesures incitatives et sans taxe au sac. C'est important de dire que le principe de la taxation n'est pas le seul qui permet de faire augmenter le taux de recyclage.

Pour faire plaisir à M. Hubler, je conclurai avec un langage non pas technocratique, mais avec une note sur la façon dont on traduit les termes. Le principe du pollueur-payeur en allemand est le *Verursacherprinzip*, le principe de causalité. On devrait parler de principe de causalité beaucoup plus souvent. C'est ce que met en évidence le postulat Mivelaz, soit que les pollueurs, les gens qui créent les déchets, qui mélangent dans un même emballage du papier, du plastique, de l'aluminium ne sont pas les consommateurs. Ce n'est pas le consommateur qui décide de créer un déchet compliqué à recycler, c'est évidemment le producteur. Alors, au niveau communal, on ne va pas contraindre les producteurs, ce serait absurde, mais il est évident que les distributeurs ont un rôle à jouer dans le choix des produits qu'ils vendent. J'aimerais que l'on revienne à l'idée que la causalité de la pollution n'est pas chez celui qui achète du lait, et il se trouve que ce lait est mal conditionné, qu'elle n'est pas chez celui qui achète du café ou des couches-culottes, mais chez celui qui fabrique ces produits et les emballe de manière défavorable. Revenons-en au principe de causalité et je pourrai vous développer une série d'objets parlementaires au niveau fédéral – qui ont été rejetés évidemment, on s'en doute, par la droite –, qui visaient à contraindre les producteurs dans ce domaine ; je vous épargne la liste. Sortons du principe du pollueur-payeur et revenons au principe de causalité. Demandons-nous qui cause la pollution et, en fin de compte, je n'ai pas de doute qu'on tranchera cette problématique par le biais d'un autre principe, celui de l'électeur-décideur.

M. Julien Sansonnens (La Gauche) : – Comme mes collègues Hubler et Dolivo, j'ai été frappé par la prise de position de M^{me} Litzistorf et des Verts de manière générale. Je ne veux pas être redondant, mais, enfin, M^{me} Litzistorf affirme que le fait de laisser les déchets au magasin est trop tard ; elle a sans doute raison. La question est de savoir comment réduire cette masse de déchets, qui nous est finalement imposée par les différents producteurs, comme cela a déjà été dit. Au lieu de punir le consommateur, qui n'a pas le choix et se voit imposer un certain nombre de produits, il s'agit de mettre la pression au niveau des magasins, en les contraignant précisément à se séparer eux-mêmes de ces déchets, en mettant à disposition des containers et en taxant l'élimination de ces déchets aux magasins. De cette manière, ils feront pression sur les producteurs pour qu'on emballe moins de manière inutile. Il ne faut pas culpabiliser les gens qui n'ont pas le choix d'acheter autre chose que des produits emballés, mais il faut faire pression naturellement

au niveau des magasins, même si ce n'est pas au niveau de ce Conseil que cela se décidera. Il faut revenir à quelque chose d'un peu plus social, car la perception de la taxe au sac n'est pas faite en fonction du revenu ou de la fortune, contrairement à l'impôt qui permet d'éliminer les déchets. Je suis aussi surpris, car je croyais que les Verts étaient un parti un peu à gauche de ces propositions, qui viennent de leur rang.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Je voulais prendre la parole pour répondre à M. Hubler, mais entre-temps s'est glissé le discours de M. Benoît Gaillard, notre collègue socialiste, auquel les Verts peuvent adhérer à 150 %. Le problème, c'est que, si l'on reprend le rapport de commission sur le postulat Mivelaz du 16 mars 2011, contrairement au discours de M. Gaillard, auquel, encore une fois, on pourrait adhérer – je parle en mon nom, parce le groupe des Verts ne s'est pas consulté –, il y a un hiatus et un double discours des socialistes. Je relis la petite phrase du rapport de la Commission de politique régionale : « Dans ce postulat, M. Mivelaz (...) insiste sur le fait que le principe du pollueur-payeur ne doit pas être supporté au premier chef par les ménages, ce qu'entraînerait la mise en place d'une taxe poubelle ». Ce n'est pas du tout ce qu'on vient d'entendre ; ce double discours pose un problème aux Verts sur le fond.

En ce qui concerne l'intervention de M. Hubler, il doit y avoir un peu de friture et de la pollution sonore qui le fait mal comprendre. Ou alors il ne veut pas entendre. Il est un peu pollué par certains dogmes, et il fait un procès d'intention aux Verts ; c'est peut-être bienvenu avant les élections, mais cela ne fait pas toujours rire. Pour nous faire rire, il y a la manière de faire. Donc, merci, monsieur Hubler, mais il faut arrêter de faire des procès d'intention aux Verts.

Si je pars du principe qui nous tient à cœur de responsabilité commune et partagée, cela vous gêne et vous trouvez que c'est un peu trop à droite. Il me semble que c'est un principe qu'on aime bien à gauche, donc je ne vois pas pourquoi vous catégorisez les mouvements de cette manière. On ne tient pas du tout à déresponsabiliser le consommateur ; je crois que je l'ai déjà mentionné, mais au cas où vous n'avez pas écouté, il y a le passage où je parlais de renforcer la capacité des consommateurs pour qu'ils agissent dans une perspective plus responsable. Cela c'est aussi notre fait et c'est peut-être ce qu'il faut faire au final par rapport à ces consommateurs. C'est un des éléments sur lesquels on aimerait revenir. Effectivement, on a envie de responsabiliser le consommateur, mais aussi les acteurs le plus en amont possible. Bien entendu que s'il faut une mesure intermédiaire et qu'il faut mettre des bacs dans les supermarchés pour vider les emballages, je ne vois effectivement pas ce que cela va apporter de plus d'un point de vue environnemental. C'est, encore une fois, une démarche *end of pipe*. Voilà pour le langage technocratique ; M. Hubler pourra me reprendre sur les termes. Venir à la fin de la chaîne ne sera pas efficient économiquement et ne servira pas socialement les personnes défavorisées et, en ce qui concerne l'environnement, on n'avancera pas d'un pas.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Manifestement, il y a des conseillers communaux qui donnent des pistes qui existent déjà, voire qui disent des choses d'une absurdité – je m'excuse pour ceux les ont dites – assez grandioses ! D'abord, qui paie ? C'est soit le consommateur, soit celui qui paie des impôts. A la Commune, on est au bout de la chaîne, comme M^{me} Litzistorf l'a très justement dit. Donc, vous pouvez faire ce que vous voulez vis-à-vis du déchet dans sa masse totale, mais ce sera la Commune qui le ramassera et pas un autre. Que fait la Commune de Lausanne par rapport à ces déchets ? Elle taxe les entreprises ; elle le fait déjà. Donc ce que vous proposez est déjà appliqué ; on fait évoluer cette taxe parce que, justement, on constate que la notion de tri et la charge à l'amont sur le distributeur et le producteur n'est pas appliquée ; cela nous pose problème. Les 3000 communes de Suisse ont le même problème.

A Lausanne, on a été les premiers dans la région à appliquer cette taxe à l'entreprise ; cela fait maintenant plus de dix ans ; il faut le rappeler. Donc, la solution donnée par une partie de l'hémicycle est déjà en place ; elle est demandée dans le postulat, mais ces pistes sont

déjà appliquées et on a de la peine à comprendre la problématique. Avec le distributeur, comme cela a très justement été dit par M^{me} Litzistorf, on est vraiment trop tard. Si on n'a pas un refus de l'emballage de la part du consommateur pour que cela puisse remonter dans la chaîne, on a de la peine à faire évoluer les choses. Il y a plusieurs groupes de pression – la Fédération romande des consommateurs ou plein d'autres et autres. Ces grands groupes de pression, appuyés par les médias, ont essayé de sensibiliser le consommateur pour diminuer l'utilisation de sacs de commissions et autres. Pas mal de solutions pragmatiques ont été mises en place et on a vu, c'est vrai, une légère diminution de ce type de déchets. Enfin, on peut nettement optimiser et on peut utiliser le recyclage.

La solution, mesdames et messieurs, n'est pas purement locale, mais globale. Les gens n'ont pas accepté la mise en application du principe du pollueur-payeur, qui a été voté au milieu des années huitante, on n'a pas voulu imposer cela à la totalité de la population, mais aujourd'hui on le paye dans les 3000 et quelque communes, car cette solution dite globale n'est pas appliquée. Elle n'est pas applicable, parce que le droit fédéral n'est pas imposé aux cantons et aux communes ; c'est un peu écœurant.

Il y a cinq ans, j'étais président de la commission qui traitait la loi sur les déchets. J'ai trouvé la solution grâce à tous les partis politiques – j'insiste bien, tous les partis politiques représentés, même celui qui est le plus à gauche de l'hémicycle, qui s'est abstenu en commission parce qu'il était admis qu'il fallait trouver une solution globale et non pas sectorielle et limitée. Malheureusement, il y a eu les élections et deux partis se sont retirés de l'échange après cinq séances de commission ; cela n'a donc pas été appliqué. Et qu'a décidé le Tribunal fédéral ? Très exactement ce que proposait la commission en son temps. Ce qui se refait aujourd'hui au sein du Grand Conseil, c'est exactement la proposition qui avait été faite il y a cinq ans sur proposition « de certains membres » de cette assemblée, que je ne citerai pas, mais aussi avec l'appui de l'autorité fédérale, en particulier les fonctionnaires fédéraux.

La problématique se pose en amont et des efforts sont faits par la Ville. Ici, on donne l'impression à la population que rien ne s'est fait. C'est ce qu'on a essayé d'expliquer à la commission, qu'énormément de choses se font : la déchetterie de quartier, la sensibilisation permanente des différents collaborateurs du Service de l'assainissement, associés maintenant au Service routes et mobilité pour sensibiliser notre population à diminuer ce consommable qui ne sert à rien et à refuser l'emballage, si possible. C'est vrai que le gros emballage de masse nous coûte cher à tous. Aujourd'hui, il est taxé à l'entreprise et au consommateur, ce qui n'est pas bon. L'idéal est que ce produit disparaisse. Mais ce n'est pas de la responsabilité de la Commune, même si dans l'Union des Villes suisses et dans toutes les grandes villes suisses nous partageons cette même opinion ; on fait pression sur ce monde de la consommation pour diminuer de manière drastique les emballages.

Dernier point, la voirie urbaine. Sur les 100 personnes qui composent cet hémicycle, je pense que vous êtes tous des personnalités parfaites dans votre comportement et que jamais, jamais vous ne lancez un mégot par terre, ni un petit bout de chewing-gum et que vous avez tous osé dire à quelqu'un qui avait un mauvais comportement sur le domaine public de le changer. Vous êtes tous des citoyens responsables, qui avez, bien sûr, une mission telle que je viens de la décrire. Non. Sur les 100, il y en a très peu qui, malheureusement, ont été parfaits dans leur vie. C'est difficile et, aujourd'hui, la génération de consommation est assez particulière ; on a des problèmes qui nécessitent des efforts quotidiens. On veut bien répondre à un postulat de plus ; je peux me fâcher, comme M. Tosato tout à l'heure, et vous dire nous avons l'habitude, à la Direction des travaux, que c'est un postulat de plus qui enfonce les portes ouvertes ; redonnez-nous du travail. Ce qui est sûr, c'est qu'il faudra trouver une solution commune et collective pour diminuer les déchets.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je remarque une fois de plus que le but de la gauche et de la droite est le même, c'est le moyen d'y arriver qui change un peu. On est tous d'accord sur le fait qu'il faut diminuer nos déchets. Le problème, c'est que ce postulat s'attaque aux mauvaises personnes ; ce ne sont pas les commerces qui créent les déchets, mais bel et bien les entreprises qui utilisent la matière première et qui les amènent aux commerces, qui créent des emballages en trop. Ce n'est pas au niveau de notre commune qu'on pourra changer cela, mais plutôt au niveau fédéral. C'est pour cela qu'il faut refuser ce postulat, qui s'attaque aux mauvaises personnes.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Excusez-moi de reprendre la parole. Je trouve assez amusant que l'on dise que c'est le consommateur qui doit refuser le suremballage, mais que, par contre, le distributeur ne peut rien faire contre cela, comme disait M. Français. Concernant les motions et postulats qui encombrant vos services, monsieur le municipal, j'ai une solution pour vous : la poubelle papier à recycler. Je suis content d'entendre que M^{me} Litzistorf a un petit peu reculé, ou en tout cas mis de l'eau dans son vin. Comme je ne tiens pas à ce que le postulat de M. Mivelaz finisse dans les poubelles de l'histoire, je demande le vote nominal.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – On va visiblement dans le détail des textes. M^{me} Litzistorf qui soutient mes propos à 150 % peut les soutenir à 180 % ; le rapport mentionne que le postulant a insisté sur le fait que le principe du pollueur-payeur ne doit pas être supporté au premier chef par les ménages. Non seulement cette phrase n'est pas très claire, mais elle est extraite du rapport de la commission. Le postulat a pour objectif très clair de dire qu'avant de discuter d'une taxe au sac, il faut nous assurer d'avoir tout fait pour réduire les déchets avec l'incitation au recyclage ; cela est la position du Parti socialiste.

J'ai bien entendu M. Français qui, en fin de compte, vient indirectement de nous avouer que, lui aussi, de temps en temps, jette un petit mégot par terre, puisque personne n'est parfait ; c'est très honnête de sa part. Cela a été évoqué par M. Mivelaz tout à l'heure à propos de la récupération de l'aluminium, vous connaissez la situation des gens qui sont relativement éloignés d'un point de collecte. J'habite dans un quartier où c'est très difficile de trier les déchets biodégradables, le compost. C'est difficile de dire aux citoyens que tout, absolument tout, a été fait avant de passer à une mesure très contraignante, soit la taxe au sac.

Encore une fois, revenons à l'idée même du principe de causalité. Qui produit les déchets ? Ce sont les producteurs qui produisent des emballages inadaptés. Je me permets de vous renvoyer à une motion déposée par M. Dominique de Buman au Parlement fédéral et à une motion déposée par Anita Fetz, toutes deux classées et donc rejetées, qui demandaient des stratégies d'encouragement à la réduction des emballages, soit par une taxation, soit par la mise en place de systèmes de recyclages. Visiblement, il y a une majorité qui n'a pas envie de s'attaquer aux vraies causes, mais je ne sais pas où elle se cache.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Comme l'on dit mes collègues PLR, il faut refuser ce postulat. M. le municipal Français l'a bien expliqué, la Ville fait déjà beaucoup. On est conscient du problème et la Ville est consciente du problème ; elle fait des choses justes, mais elle ne peut pas tout faire non plus, elle n'est pas seule à décider sur tout. Au contraire, j'ai l'impression que la gauche – je parle des socialistes et de l'extrême gauche – font à nouveau preuve de leur vision antique des choses, avec un combat d'arrière-garde, refusant de voir que le principe de la taxe au sac est largement ancré aujourd'hui en Suisse dans la plupart des communes, surtout suisses alémaniques. Maintenant la Suisse romande s'y met avec Neuchâtel.

Les études de l'Office fédéral de l'environnement, que je consultais encore il y a quelques secondes pour m'assurer de ce que j'avais lu, arrivent à dire que la situation est bien meilleure une fois qu'on a introduit ce type de système. Je cite trois chiffres : l'étude démontrait qu'après l'introduction de ce système, 75 % des personnes procédaient à un tri plus poussé des déchets et que les quantités de déchets recyclés ont augmenté de 30 %.

Dernier chiffre, pour répondre aux préoccupations légitimes de la gauche sur la question sociale et sur le fait que l'on s'en prendrait au plus faible – ce que je comprends : dans les communes qui ont introduit la taxe au sac, la charge financière qui en résulte est jugée très appropriée par plus de 90 % des gens consultés, indépendamment de leur revenu. Donc, la gauche de cet hémicycle doit faire son examen de conscience, aller de l'avant et voir aussi les efforts faits par la Ville en la matière.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – On se trouve dans une situation problématique. Le client final, donc le consommateur, ne peut pas faire grand-chose parce qu'il dépend effectivement des commerces qui mettent à disposition un certain nombre de choses ; donc, il ne peut pas nécessairement agir. Il peut en faire une partie, mais il ne peut pas faire tout ce qu'il veut. Le commerce lui-même, cela a été dit, dépend du producteur. Le seul problème, c'est qu'une bonne partie de la production n'est pas dans notre pays. Mais, même quand cela se passe dans notre pays, le producteur aura tendance à dire que s'il le fait de cette manière, c'est parce que le client le demande ; c'est un cercle vicieux.

Je suis conscient que, d'une manière ou d'une autre, il faut agir à tous les niveaux possibles dans le cadre légal suisse. C'est pourquoi on a lancé cette initiative populaire. A un moment donné, le peuple va décider d'imposer un certain nombre de choses aux entreprises et cela rejoint les propositions de M. Gaillard, en tout cas, en ce qui concerne les interventions parlementaires de M. de Buman ou d'autres au niveau du Conseil national. On va donc passer par le peuple pour imposer ce genre de choses, car le peuple est aussi le consommateur final, comme on a envie de le décrire et il peut faire certains choix.

Je vous encourage à ne pas vous écharper sur cette question. Ce qui paraît surprenant – M. Français l'a dit – c'est qu'on était proche de trouver une solution il y a cinq ans, quand bien même le peuple s'est déterminé ensuite à 59 % contre. Nous sommes dans une situation nouvelle ; il y a eu, qu'on le veuille ou non, un recours à Romanel et une décision du Tribunal fédéral, qui rappelle la Loi sur la protection de l'environnement. Alors, il y a des solutions. On peut se mettre d'accord et faire en sorte que tout le monde soit gagnant ; et je peux vous assurer que, dans la commission, on essaye de trouver des solutions sociales pour que le consommateur ne soit pas lésé et pour que certaines personnes, qui ont très peu de ressources, n'aient que très peu à payer – cela peut rassurer M. Hubler ; je fais partie de cette commission, et M. Dolivo aussi. Il y a des possibilités, alors ce n'est pas en se tirant dessus qu'on va les trouver, mais c'est en essayant de travailler ensemble sur un certain nombre d'éléments.

Je demande formellement à M. Mivelaz si son postulat veut essayer d'améliorer le tri là où c'est possible de le faire. Est-ce que cette amélioration va nécessairement à l'encontre de ce que le Tribunal fédéral a demandé, à savoir qu'il y ait un lien de causalité, même si M. Gaillard a expliqué que le lien de causalité n'est pas aussi simple que « je consomme, je dois jeter » ? Dans les faits, pour la législation fédérale, il est quand même plus ou moins là. Est-ce que son postulat va à l'encontre du pollueur-payeur, ou est-ce qu'on peut imaginer que, sachant qu'on va devoir se plier à cette décision du Tribunal fédéral, car cette loi date d'une vingtaine d'années déjà, on puisse faire les deux ? C'est une question de fond. Si sa proposition va à l'encontre du principe de causalité, les Verts auront un peu de peine à la soutenir corps et âme ; ils pourront peut-être s'abstenir parce qu'ils ne voient pas un manque d'intérêt à essayer d'améliorer la situation. S'il estime que ce n'est pas le cas et qu'on peut coupler les deux, à ce moment-là, les Verts peuvent comprendre et il peut y avoir une collaboration fructueuse entre des volontés qui souhaitent défendre le consommateur à tout prix et les Verts, qui veulent diminuer au maximum la production de déchets ; je vous rassure, en règle générale, les Verts n'essayent pas de les mettre sous l'eau. Je me réjouis de votre réponse, parce que, selon sa teneur, on pourrait se retrouver.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Je précise la chronologie ; ce n'est pas comme le disait M. Gaillard, nous n'allons pas attendre encore vingt ans pour voir si le tri

des déchets s'améliore. C'est une décision effectivement de la dernière législature du Conseil communal. Le plénum a débattu l'objet le 3 février 2009 et a décidé de renvoyer le postulat sur l'application du principe du pollueur-payeur à la Municipalité et de suivre les conclusions de la commission ; elles prévoyaient en substance la production d'un rapport intermédiaire à l'intention du Conseil communal explicitant les expériences faites ailleurs et les pistes possibles, ceci dans l'année suivant le renvoi du postulat à la Municipalité, donc février 2010. C'est vrai qu'on n'a pas encore reçu le rapport-préavis intermédiaire. Si le plénum l'accepte, la campagne de sensibilisation débute et les opérations suivent leur cours. La Municipalité concrétise ensuite l'option choisie en élaborant un règlement. Le délai pour traiter cet objet et introduire un mécanisme probant est de trente mois depuis le renvoi, soit le 3 août 2011.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je remercie le Conseil pour l'intérêt qu'il porte à ce postulat, après l'avoir maintenu dans les limbes pendant une très longue période. Ce postulat pouvait être pris en compte indépendamment de la mise en place d'une taxe poubelle, au sac ou autre. Je répète ce que j'ai dit, et je prends M. Ferrari au mot, qui dit qu'il faut agir à tous les niveaux : pour ma part, si on arrive à ce que des entreprises diminuent leur consommation de plastiques, que des sacs en plastique ne soient plus distribués dans les magasins, comme M. Maudet a pu l'obtenir à Genève, et qu'on ait plus de points de récolte de l'alu, cela m'ira très bien. Si les Verts pensent que cela ne convient pas à leurs vues sur les déchets, je ne peux rien faire pour eux.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – J'ai une remarque par rapport à l'intervention de Sophie Michaud Gigon, qui a rappelé la chronologie. On voit malheureusement que le Conseil communal décide et fixe des délais qui ne sont pas tenus pour des débats et des propositions qui doivent être discutés dans cet hémicycle. Je le regrette.

La proposition Mivelaz a un intérêt, même si elle ne prétend pas qu'on va tout résoudre par la réduction des déchets ménagers à la source ; elle met le doigt sur le fait qu'on ne peut pas penser que ce n'est qu'à travers une taxe au sac qu'on peut lutter contre le gaspillage et la production de déchets, ce qui constitue aujourd'hui un vrai problème ; on a une montagne de déchets produits par notre société, avec tout ce que cela implique des difficultés en termes d'élimination et de pollution – même liée à l'élimination parfois. Il faut véritablement un débat et des propositions pour une collectivité publique communale même si – et je suis d'accord avec M. Français – cette politique doit se faire au niveau cantonal, au niveau suisse et même au niveau européen. Le cheminement des déchets et les problèmes liés à leur élimination dépassent largement les frontières. J'incite ce Conseil à accepter ce postulat pour donner une indication, en sachant qu'on n'a pas une solution véritable à l'accumulation de notre société, qui produit des masses de déchets ; les questions liées à leur élimination sont parfois difficilement solubles.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Le discours est en train de s'enliser. Les Verts ont envie d'avoir des réponses claires de la part de M. Mivelaz et des socialistes. Monsieur Mivelaz, est-ce que vous voulez mettre en œuvre toutes les mesures que vous mentionnez dans votre postulat et, ensuite, éventuellement imaginer des mesures en lien avec le principe du pollueur-payeur ? Alors, comme cela a été dit par mes préopinants, on va peut-être nous les imposer. Si d'aventure les mesures que vous proposez dans votre postulat ne portent pas les effets escomptés, est-ce que vous allez vous abstenir ? Est-ce que vous allez lutter contre les mesures du fameux principe du pollueur-payeur, à savoir la taxe ?

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Est-ce qu'on est en train d'assister à un débat des Verts et des socialistes et d'apporter une solution ? Cela ressemble aux débats qu'on a en commission, mais je vous rappelle qu'on est en plénum. Manifestement, cette législature ne connaît pas toutes les actions mises en place. J'ai essayé de vous en faire une synthèse tout à l'heure. Il y a trois axes ; il y a une politique de communication qui n'est pas que de la responsabilité de Lausanne. En ce qui concerne notre commune, on est

associé au périmètre GEDREL et la présidence est dévolue au municipal en charge du Service d'assainissement de Lausanne, pour la coordonner. Cette politique est très saine et ces dernières années on a mis plusieurs francs par habitant pour améliorer la communication au sein de notre périmètre et sensibiliser la population à la problématique du déchet, du tri en particulier, et à toute la responsabilité qu'elle a sur l'évolution tant quantitative que qualitative du déchet. Comme vous le savez, Lausanne est intégrée dans la société anonyme TRIDEL SA, à laquelle GEDREL est associée ; on retrouve la présidence dont j'ai fait référence tout à l'heure chez VALORSA, qui gère toute la région de l'ouest de Lausanne en direction du Jura, de la frontière d'Yverdon et en direction de Morges. Il y a aussi le périmètre STRID dans cette société TRIDEL. Depuis un certain nombre d'années, on insiste pour avoir une communication collective. Il y a une très bonne nouvelle : le périmètre de la région de Nyon va nous rejoindre et il y a un changement de législature ; on constate que ces quatre périmètres, ce qui représente environ 70 % des consommateurs vaudois, seront associés à terme pour une communication collective. On retrouve cela dans le chapitre sur la communication et de la sensibilisation qu'on a mis en place à la Commune de Lausanne en partenariat avec l'Etat de Genève, l'Etat de Vaud et d'autres états romands ; on sensibilise les écoles et on s'arrange pour qu'il y ait cette sensibilisation de proximité au moins deux fois dans la formation des personnes. Bref, le programme romand de sensibilisation se fait tous ensemble.

Ce chapitre de communication au niveau romand est en train de se mettre en place au niveau de l'image sur 70 % du territoire ; en 2013, on aura une image collective. On va même plus loin sur le périmètre GEDREL, puisque, si vous allez cette année au match de foot ou de hockey, vous voyez une petite carte sur le tri et la valorisation. Aujourd'hui, tous les spectateurs qui vont au stade de Lausanne ou à la patinoire de Malley sont sensibilisés. On retrouve aussi ces panneaux sur la machine qui fait la glace à chaque tiers temps. Donc, on est très actifs en termes de politique de communication, on essaye de faire mieux à chaque fois et on fait ce grand travail.

En ce qui concerne l'équipement, il y a eu un appui financier conséquent de l'Etat de Vaud pour l'appui aux déchetteries grâce à l'amendement que votre serviteur a proposé au Grand Conseil il y a cinq ans. Ces déchetteries dans le Canton de Vaud, et en particulier à Lausanne, ont pu fortement évoluer ces cinq dernières années. D'ailleurs, le Conseil communal a donné les moyens pour des déchetteries non seulement sur le territoire de Lausanne, mais également en partenariat avec les communes de Pully, Prilly et Renens en particulier. M. Gaillard dit qu'à proximité de chez lui il n'y a pas d'équipement pour les végétaux ; je m'inscris en faux sur ce type d'affirmation, car tous les mois, voire toutes les trois semaines, vous avez la possibilité de les déposer à proximité de chez vous, puisqu'on s'approche du consommateur pour que, justement, il puisse remettre ses déchets auprès des collaborateurs du Service d'assainissement ; le plus souvent, vous avez une déchetterie de quartier fixe. On ne peut pas dire qu'on est en sous-équipement à Lausanne, bien au contraire, compte tenu des engagements financiers mis en place. De plus, pour tout permis de construire, au même titre que d'autres exigences, on exige d'avoir des équipements de containers pour favoriser le tri et en particulier le tri des végétaux et du papier.

En ce qui concerne la politique financière, qui est le troisième axe, depuis un certain nombre d'années, il y a une taxation des entreprises. Là, on rentre dans le fond du postulat de M. Mivelaz. Monsieur Mivelaz, je vous lis : « Le présent postulat demande qu'une collaboration soit engagée avec les distributeurs pour éliminer la production des déchets par des mesures concrètes : une offre importante de produits économes en emballages, ; la possibilité donnée aux consommateurs d'utiliser les conteneurs réutilisables pour les achats en vrac en vue de la suppression de sacs en plastique ; la mise en place d'espaces de déballage avec des containers différenciés pour le tri des matériaux, afin de permettre aux consommateurs de déposer sur le lieu d'achat les emballages superflus ; toutes autres mesures visant à diminuer la production de déchets ou améliorer leur tri (...). » On a ici un double langage. En tout cas, c'est comme cela qu'on le lit et je crois que c'est comme cela

aussi que les Verts l'ont lu ; on veut une diminution des déchets, mais la diminution des déchets – et M^{me} Litzisdorf l'a très justement dit – doit se faire à l'amont du processus. On fait ici le débat non pas de la diminution des déchets, mais de ce qui est écrit dans ce texte, qui est de trier et de valoriser le déchet, ce qui est un autre axe de développement qu'on doit avoir au sein de nos communes. Ses intentions sont louables ; on vous dit que cette politique est mise en place, elle est développée et, régulièrement, quand on vous demande des crédits supplémentaires, vous nous les donnez.

Maintenant, qu'est-ce qu'il y a de nouveau par rapport à ce qui se met en place ? M^{me} Lizistorf vous a posé la question ; qu'est-ce que vous avez à proposer de plus par rapport à ce qui est mis en place ? Je ne ferai pas de propositions bien spécifiques, mais il y a un dernier point sur lequel je voudrais vous rendre attentifs : la notion du déchet, puisque vous allez bientôt traiter à nouveau cette problématique. Pendant les manifestations, quid du déchet ? Différentes propositions ont été émises et on a une diminution du déchet ; on entre là dans le fond de la proposition de M. Mivelaz. Nous avons initié le principe du gobelet recyclable et lancé cette opération avec Balélec ; de Balélec c'est parti sur le grand festival de Nyon et, aujourd'hui, on les retrouve même à Lausanne, puisqu'une entreprise s'est installée et offre ce produit. C'est une action concrète et Lausanne est fière d'avoir été l'un des initiants, mais on n'a pas fait cela tout seuls.

Monsieur Hubler, je vous offre votre poubelle recyclable ; elle existe déjà et, une fois de plus, vous faites une déclaration publique en disant que cela n'existe pas ; c'est un mensonge de plus que vous exprimez à la tribune et je ne peux pas l'accepter.

M. Daniel Brélaz, syndic : – La difficulté de ce débat est qu'il s'inscrit après un jugement du Tribunal fédéral qui chamboule complètement la situation dans la très grande majorité des communes vaudoises. Dans quelques mois, nous serons confrontés à une situation où de très nombreuses communes vaudoises vont introduire l'équivalent d'un sac cantonal, comme M. Studer l'a fait à Neuchâtel, avec moins de problèmes annexes, on espère. Cela a largement passé à Neuchâtel avant le jugement du Tribunal fédéral. Après ce jugement, on se retrouvera avec des particularités. Si l'équivalent d'un sac universel existe sur une très grande partie du Canton de Vaud, soit dans toutes les communes qui voudront bien appliquer le système, on aura le choix ; ceci est très probable aujourd'hui pour au moins 200 communes. On aura le choix entre ne rien faire et dépenser entre 1 et 3 millions de plus pour trier les sacs des voisins, car tous ceux qui auront des sacs non cantonaux ne pourront pas prendre le risque de les déposer chez eux, alors ils les déposeront chez nous ; ils n'ont pas 60 km à faire, comme les Fribourgeois, qui le font déjà largement dans certains quartiers du nord de Lausanne.

Premier choix donc, des millions de plus à dépenser pour la Commune, sans aucun bénéfice, juste pour dire qu'on n'est pas dans le système, qu'on s'en fout des lois et qu'on a une autre interprétation du Tribunal fédéral. La situation N° 2 – je ne préjuge pas de ce qui sera décidé – est que Lausanne rejoigne un tel système et essaye de l'influencer un peu dans un sens meilleur et prenne des mesures d'accompagnement pour que, contrairement à ce qui s'est fait à Neuchâtel – mais pas contrairement à ce qui s'est fait à Sainte-Croix, autre commune vaudoise qui, avec une certaine majorité a introduit un tel système la dernière législature –, il y ait un système partiel de remboursement à l'individu pour gommer les effets antisociaux. Ce sont les possibilités qu'on aura. Dans tous les cas de figure, mieux on triera, mieux cela ira, à condition de ne pas arriver à un million de francs pour un kilo de tri, bien sûr. Avec des efforts louables importants, on pourra faire beaucoup en matière de tri au sens du principe de la proportionnalité, mais on devra être raisonnables pour améliorer d'un pour mille ; ce sera favorable aux consommateurs d'un côté et à l'environnement de l'autre.

En fait, le débat de ce soir tombe au pire moment, parce qu'en réalité, on aura deux choix. Soit faire à la fois ce que demande M. Mivelaz et se rallier au système cantonal en train de se mettre en place, en admettant qu'il n'y ait pas de contraintes du Grand Conseil ou du

Conseil d'Etat. Soit une guerre d'Indiens de plus en plus entassés sous les déchets, c'est-à-dire les déchets des autres communes avec, tôt ou tard, l'impossibilité de justifier face aux contribuables qu'on dépense des millions de francs par année uniquement pour être les seuls à résister. On peut faire les deux choix. Voilà sur quoi vous serez bientôt appelés à vous prononcer. Si la Municipalité entre dans ce système, il va de soi qu'elle proposera des mesures complémentaires pour que les aspects antisociaux soient gommés ; on verra le moment venu.

En attendant, toutes les directions doivent être explorées. Que vous preniez en considération ou non le postulat de M. Mivelaz, on a déjà dit qu'on en avait fait les trois quarts, parce que c'est la vérité. On essaiera de faire le quart restant de toute manière parce que le tri amélioré de l'aluminium, par exemple, est demandé par beaucoup de personnes. Les choix sont pour le futur, mais il n'y a pas de choix pur. Soit on accepte de payer des millions de plus pour rester seul sur sa montagne, soit on accompagne un système en gommant les mauvais effets. Bonne chance pour faire ces choix le moment venu.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Je n'ai même pas besoin de formuler ce que j'ai envie de dire. Tout le monde a compris – pourtant je ne suis pas vraiment liberticide –, je dépose une motion d'ordre et demande que l'on passe rapidement au vote.

Le président : – Nous n'aurons pas besoin de votre motion d'ordre vu que je n'ai plus de demande de parole. (*Rires dans la salle.*) On a épuisé l'auditoire. Nous allons pouvoir passer au vote. M. Hubler a demandé un appel nominal.

Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

M. Maurice Calame (PLR), président-rapporteur de la Commission permanente de politique régionale : – La prise en considération du postulat Mivelaz a été acceptée par la commission par 7 voix et 3 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, le postulat Philippe Mivelaz est adopté par 35 voix contre 29 et 12 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Bendahan Samuel, Chautems Jean-Marie, Clivaz Philippe, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Ghelfi Fabrice, Guex Sébastien, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Jaquet-Berger Christiane, Knecht Evelyne, Mach André, Marti Manuela, Mivelaz Philippe, Paccaud Isabelle, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Francisco, Ruiz Rebecca, Sansonnens Julien, Thambipillai Namasivayam, Tschopp Jean, Velasco Maria, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hmida-Chatelain Caroline, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Saugeon Esther, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Wild Diane.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Gebhardt André, Grin Claude Nicole, Litzistorf Spina Natacha, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Philippe Mivelaz pour une réduction des déchets ménagers à la source ;
- vu le rapport et l'addenda au rapport de la Commission permanente de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 22 h 50.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16